

1

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS*

Le présent rapport examine les progrès du Danemark depuis le précédent Examen des performances environnementales que lui a consacré l'OCDE en 1999, et évalue dans quelle mesure le pays a atteint ses *objectifs nationaux et respecté ses engagements internationaux*. Il examine également les progrès réalisés par le Danemark dans le contexte de la *Stratégie de l'environnement de l'OCDE pour les dix premières années du XXI^e siècle***. Quelque 37 recommandations de nature à contribuer au renforcement des performances environnementales du Danemark sont formulées.

L'*essor économique* du Danemark permet au pays de bénéficier d'un revenu moyen par habitant élevé et d'une large gamme de prestations sociales. Son économie ouverte prospère grâce au commerce avec l'UE et à l'échelle mondiale. Elle est largement fondée sur une *agriculture* et une *pêche* intensives, qui soutiennent une importante industrie agro-alimentaire et ont un fort impact sur l'environnement. Le secteur des *transports* et la structure des approvisionnements en *énergie*, qui continuent de reposer principalement sur les combustibles fossiles, exercent aussi des pressions intenses sur l'environnement. Les questions d'environnement au Danemark revêtent également une forte dimension internationale en raison des interdépendances économiques et environnementales régionales (par exemple, coopération européenne, pollution de la mer du Nord et de la mer Baltique, pollution atmosphérique transfrontière). Le Danemark joue un rôle très actif dans la lutte contre les problèmes d'environnement à l'échelle européenne et mondiale, ainsi que dans l'aide à la protection de l'environnement.

* Ces conclusions et recommandations ont été examinées et approuvées par le Groupe de travail sur les performances environnementales à sa réunion du 26 juin 2007.

** Les objectifs de la Stratégie évoqués dans les présentes Conclusions et Recommandations sont : le maintien de l'intégrité des écosystèmes (section 1); le découplage des pressions sur l'environnement de la croissance économique (sections 2.1 et 2.2); et l'interdépendance environnementale à l'échelle planétaire (section 3).

Au cours de la période examinée, les décisions économiques et environnementales du Danemark se sont inscrites dans un contexte de croissance économique, marqué par la mise en œuvre de la législation de l'Union européenne, ainsi que par un gel fiscal et une profonde réforme de l'administration territoriale. La mise en œuvre des politiques de l'environnement est de plus en plus décentralisée au niveau local. Les *politiques de l'environnement* sont actuellement axées sur les thèmes suivants : pollution atmosphérique, milieu aquatique (rejets d'éléments nutritifs et contamination des eaux souterraines), biodiversité, substances chimiques, salubrité de l'environnement et problèmes d'ampleur mondiale comme le changement climatique. Les mesures prises pour faire face à ces problèmes font appel à une grande variété d'instruments bien rodés et parfois novateurs.

1. Gestion de l'environnement

Sur la base d'une solide législation environnementale, en grande partie harmonisée avec les directives environnementales de l'UE ou dérivée de celles-ci, et avec le concours d'administrations environnementales expérimentées aux niveaux national et territorial, la gestion de l'environnement au Danemark traverse une *période de réforme*, marquée par une décentralisation accrue des responsabilités environnementales au niveau local, ainsi que par la création de centres régionaux de l'environnement au sein du ministère de l'Environnement. Cette évolution se déroule dans le contexte d'une *réforme globale de l'administration territoriale*, qui a notamment consisté à supprimer les comtés et à ramener le nombre de communes de 271 à 98 le 1^{er} janvier 2007.

Renforcer la mise en œuvre des politiques environnementales

La *réglementation environnementale* continue de jouer un rôle déterminant dans la politique de l'environnement du Danemark. Les règlements fonciers sont rigoureux, notamment pour les zones rurales et côtières, et l'aménagement de l'espace contribue de manière efficace à la protection de l'environnement, de la nature, des paysages et du littoral. La réglementation stricte appliquée à l'incinération des déchets a été un ressort essentiel du développement de la cogénération et du chauffage urbain. Le concept de responsabilité du producteur a été inscrit dans la législation danoise sur les déchets (conformément aux directives de l'UE sur les véhicules hors d'usage et les déchets d'équipements électriques et électroniques). Plus généralement, les performances du Danemark sont très satisfaisantes en ce qui concerne la transposition et l'application de la *législation*

de l'UE sur l'environnement. L'élaboration des politiques demeure un *processus ouvert et consultatif*. Le Danemark a largement recours aux *instruments économiques* (redevances environnementales, écotaxes et autres instruments économiques). Le *principe du recouvrement intégral des coûts* est tacitement appliqué depuis quelque temps dans la gestion de l'eau et a été inscrit dans la loi de 2001 sur la protection de l'environnement. Des *écotaxes* sont prélevées dans le cadre de la politique de gestion de l'air, de l'eau et des déchets. La taxe sur les émissions de soufre (1996) a contribué à la baisse considérable des émissions de SO₂. La taxe sur les eaux usées (1997) a entraîné une diminution sensible des concentrations d'azote, de phosphore et de matières organiques dans les eaux usées. Depuis l'examen de 1999, le Danemark a mis en place plusieurs nouvelles taxes environnementales (par exemple, taxe sur le CO₂ applicable à l'essence, taxe sur les gaz à effet de serre appauvrissant la couche d'ozone, taxes sur le PVC et les phtalates, taxe sur le phosphore minéral contenu dans l'alimentation animale). Une place de plus en plus grande est faite à l'*analyse coût-efficacité* dans les évaluations ex ante des actions environnementales, de manière à optimiser la panoplie des instruments appliqués. Dans l'ensemble, les dépenses publiques pour l'environnement sont couvertes par des taxes ou redevances environnementales, et le *principe pollueur payeur est appliqué aux ménages et, dans une moindre mesure, à l'industrie*.

Malgré ces excellentes politiques environnementales et de nombreuses tendances favorables, les performances environnementales du Danemark ne sont pas toujours d'un haut niveau comparées aux autres pays de l'OCDE, sauf pour quelques indicateurs (intensité des émissions de SO_x, assainissement public des eaux usées et intensité énergétique). Les résultats effectifs sont dans une fourchette moyenne pour certains indicateurs (par exemple, utilisation de pesticides, intensité des émissions de NO_x) et inférieurs à la moyenne pour d'autres (déchets municipaux par habitant, utilisation d'engrais azotés). Certains indicateurs sanitaires sont aussi préoccupants. Ceci suggère que les politiques environnementales du Danemark n'ont pas toujours été assez vigoureuses pour contrer les pressions exercées sur l'environnement par les transports, l'agriculture, la pêche et d'autres activités économiques, ainsi que par les habitudes de consommation. L'*efficacité des instruments économiques* a été entravée par une série de facteurs. Il conviendrait, tout d'abord, de supprimer les allègements fiscaux (notamment le très faible taux de taxation de l'énergie appliqué à la consommation d'électricité de l'industrie, ou l'exonération de la taxe sur l'eau accordée à l'industrie). Ensuite, l'effet incitatif de ces instruments devrait être accru : depuis 2001, par exemple, la plupart des taux de prélèvement n'ont pas été corrigés pour tenir compte de l'inflation. Enfin, il faudrait étendre encore leur champ d'application, encore qu'une telle mesure soit devenue

difficile depuis le *gel fiscal* introduit en 2001. En outre, on ne sait pas exactement dans quelle mesure le principe du recouvrement intégral des coûts (inscrit dans la loi de 2001 sur la protection de l'environnement) est appliqué à la collecte des déchets municipaux. Il n'est pas certain que la réforme des administrations territoriales permette d'améliorer la mise en application de la législation environnementale. Le *nombre d'inspections environnementales* a fortement diminué pour se concentrer sur les installations PRIP. Enfin, la stratégie de développement durable du Danemark n'a pas toujours été utilisée comme tremplin pour élaborer des stratégies environnementales, bien qu'il existe effectivement des plans d'action environnementale individuels (comme le Plan national d'action pour le milieu aquatique ou le Plan national d'action sur les produits chimiques).

Recommandations :

- poursuivre la mise en place du *cadre stratégique et de planification environnementale* assorti d'objectifs spécifiques de qualité de l'environnement, ainsi que de cibles et de dates butoirs dans le contexte de la stratégie de développement durable; poursuivre les efforts engagés pour recourir aux analyses coûts-avantages et coût-efficacité dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques;
- mettre en place des mécanismes de renforcement des capacités afin d'*aider les communes à assumer les nouvelles tâches de gestion environnementale* qui leur incombent suite à la réforme des collectivités territoriales; favoriser l'échange de compétences entre les communes;
- ajuster le *taux des écotaxes* afin d'internaliser les externalités; réduire les allègements fiscaux et le coût administratif associé à leur mise en œuvre;
- adopter et mettre en œuvre un *plan national de promotion de la technologie environnementale* fondé sur une analyse économique appropriée;
- privilégier le *suivi* des plans d'action nationaux en faveur de l'environnement.

Air

Le Danemark continue d'enregistrer des progrès dans la gestion de la pollution de l'air et la réalisation de ses objectifs nationaux et internationaux. Les *émissions* de SO_x, de NO_x et de COV ont été fortement découplées de la croissance économique au cours de la période examinée. L'intensité des

émissions de SO_2 (émissions par unité de PIB) est la plus faible de la zone OCDE, en partie grâce à la taxe sur les émissions de SO_2 instaurée en 1996. Les émissions de CO_2 ont aussi été fortement découplées de la croissance économique, et l'intensité des émissions de CO_2 est inférieure à la moyenne OCDE-Europe. Les émissions d'ammoniac du secteur agricole ont également diminué. C'est ainsi que le Danemark est parvenu, ces dernières années, à réduire ses émissions de substances acides. Dans l'ensemble, les *concentrations ambiantes* de polluants atmosphériques de référence ont baissé au cours de la période examinée. De nouvelles normes de concentrations ambiantes de NO_2 ont été adoptées en 1999. D'autres normes de qualité de l'air ambiant ont été révisées et de nouvelles valeurs limites ont été fixées (applicables en 2005 ou 2010 selon les substances). En 2003, le Danemark a adopté une *stratégie et un plan d'action visant à protéger la santé publique*, notamment contre la pollution de l'air. La surveillance des PM_{10} (dans les villes et les zones urbanisées) a commencé en 2001. Les pouvoirs publics ont pour but de réduire de 50 %, d'ici 2010, les émissions de particules imputables à la circulation dans les villes, notamment en créant des zones à faibles émissions dans les centres-villes. L'*intensité énergétique* de l'économie danoise s'est améliorée au cours de cette période et compte parmi les plus faibles des pays de l'OCDE. Les sources d'énergie renouvelables représentent 25 % de la production totale d'électricité. Une stratégie énergétique à long terme, la « Stratégie énergétique 2025 », a été lancée en 2005. Des baisses de la taxe d'immatriculation ont été instaurées pour les voitures très économes en énergie (1999) et pour les voitures diesel équipées de filtres à particules (2006).

Plusieurs défis demeurent toutefois, principalement en ce qui concerne les émissions et les concentrations de NO_x et de *particules*. Un cinquième de la population danoise est exposé à une qualité de l'air inacceptable. À Copenhague, les concentrations de PM_{10} dépassent la valeur limite. Pendant la période examinée, les émissions de HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques) ont augmenté en raison de la combustion accrue de bois pour le chauffage résidentiel. Une priorité plus élevée devrait être accordée à la surveillance des *polluants atmosphériques dangereux*. Il faudrait également mieux connaître les effets sanitaires des particules fines ($\text{PM}_{2,5}$). Si le taux de motorisation est faible comparé aux autres pays de l'OCDE (35 véhicules pour 100 personnes), le nombre de voitures à moteur diesel a augmenté pendant cette période. Malgré les investissements consacrés à des projets d'infrastructures de transports publics (comme le métro de Copenhague, ou le projet de ligne circulaire de Copenhague), les *transports collectifs* perdent du terrain au profit des voitures particulières. Les concentrations d'ozone de fond sont en hausse, et il faudrait redoubler d'efforts pour réduire les émissions nationales de NO_x et de COV et

leur transport transfrontière. Bien que Copenhague enregistre le taux de déplacement à vélo le plus élevé de toutes les grandes villes européennes, le Danemark n'avait pas, jusqu'à une date récente, de politique nationale visant à développer l'usage de la bicyclette comme mode de transport.

Recommandations :

- continuer de réduire les émissions de NO_x et de *COV des sources mobiles*, notamment en recourant aux instruments économiques de manière à optimiser le rapport coût-efficacité;
- renforcer la *gestion des particules*, notamment la surveillance des concentrations et des émissions de PM_{10} et de $PM_{2,5}$; élaborer des normes d'émission pour les *cuisinières à bois*; mettre en œuvre et faire respecter les *zones à faibles émissions* dans les villes;
- continuer d'encourager une offre de *transports collectifs* attractifs du point de vue économique et environnemental dans les zones urbaines; renforcer la gestion de la demande de transport afin de limiter l'utilisation des voitures particulières dans les zones encombrées (tarification routière, stationnement payant, aménagement de l'espace, systèmes de transport intelligents, par exemple); mettre en œuvre la Stratégie de promotion de la bicyclette de 2007; lutter contre les émissions de polluants atmosphériques provenant des navires;
- intégrer les *politiques des transports et de l'environnement*; fixer des objectifs chiffrés, recourir davantage à la gestion de la demande et faciliter la coopération entre les autorités nationales et territoriales et les parties concernées;
- continuer d'*améliorer l'efficacité énergétique* (par exemple dans les secteurs des transports et du bâtiment, le secteur public, les entreprises de distribution); revoir la *fiscalité énergétique* afin d'établir des signaux de prix appropriés.

Eau

L'utilisation d'intrants agricoles (azote et phosphore) a été découplée de la production agricole au cours de la période examinée, suite à la mise en œuvre d'une panoplie de mesures (incitations économiques, mesures réglementaires et volontaires) dans le cadre du deuxième Plan d'action pour le milieu aquatique 1998-2004 (VMP II). L'objectif consistant à réduire de moitié le *lessivage de l'azote* par rapport aux niveaux de 1985 a été atteint (en 2003 au lieu de 1993, date initialement fixée). Le Danemark respecte désormais les prescriptions de la directive Nitrates de l'UE. *L'utilisation de pesticides* a aussi

été découplée de la production agricole, grâce à l'adoption de produits actifs à faibles doses ainsi qu'à l'instauration au milieu des années 1990 d'une taxe sur les pesticides (dont le taux a depuis été relevé). La *tarification de l'eau* couvre le coût de fourniture des services (redevances d'utilisation) auquel s'ajoutent certains coûts environnementaux (taxes) correspondant à la distribution d'eau publique et au traitement des eaux usées. L'augmentation du prix de l'eau a entraîné une baisse sensible de la consommation d'eau des ménages pendant la période examinée, mais ce n'a été le cas ni dans l'industrie ni dans le secteur agricole, qui bénéficient toujours d'exonérations de taxes. Le *traitement des eaux usées urbaines* est très répandu (89 % de la population danoise est raccordée à une station d'épuration municipale) et la plupart du temps il s'agit d'un traitement poussé (tertiaire). D'après les données disponibles, la *qualité de l'eau de boisson* a été maintenue à un niveau élevé, même s'il y aurait lieu d'améliorer plus avant la surveillance, en particulier pour les petites installations de distribution. Les pressions exercées par l'industrie sur les ressources en eau ont diminué, essentiellement grâce à la délocalisation de la production industrielle.

Le Danemark demeure cependant confronté à des *problèmes de qualité de l'eau*, en particulier dans les lacs et les zones côtières (fjords), mais aussi dans les cours d'eau et les eaux souterraines. Le nouveau Plan d'action pour le milieu aquatique 2005-15 (VMP III) vise à réduire encore le lessivage de l'azote de 13 % et à lutter contre la pollution par le phosphore (au moyen d'une taxe sur le phosphore ajouté à l'alimentation animale). Des objectifs de réduction ont été fixés au niveau national, mais sans que le rapport *coût-efficacité* des mesures à prendre pour atteindre les objectifs de qualité de l'eau propres à chaque site ait été pris en compte; de fait, la totalité du territoire danois est classé comme vulnérable au titre de la directive Nitrates de l'UE, et toutes les eaux danoises sont sensibles aux termes de la directive de l'UE sur le traitement des eaux urbaines résiduaires. Une approche plus globale (par bassin versant) s'impose pour faire face aux problèmes qualitatifs et quantitatifs dans le domaine de l'eau, et des efforts doivent être entrepris pour comparer le rapport coût-efficacité des mesures prises dans les secteurs des ménages, de l'industrie et de l'agriculture. C'est là une source d'inefficience majeure dans la lutte contre la pollution azotée. La définition d'*objectifs de qualité de l'eau* a été reportée jusqu'à la mise en œuvre de la directive-cadre de l'UE sur l'eau en 2009. Peu de mesures ont été prises pour rénover les réseaux d'assainissement et assurer la collecte séparée des eaux pluviales, en raison de la faible efficience des services de l'eau qui résulte de la tarification actuelle de l'eau. Des gains d'efficience sont attendus de la *réforme du secteur de l'eau* en préparation, grâce à l'évaluation comparative des compagnies des eaux et au contrôle des prix. Il serait fort indiqué

d'accentuer les efforts de restauration des cours d'eau du Danemark, dont 2 % seulement suivent une trajectoire naturellement sinueuse. Les polluants autres que l'azote, le phosphore et les pesticides (métaux lourds, produits chimiques toxiques, perturbateurs endocriniens, par exemple) n'ont pas bénéficié d'une attention suffisante.

Recommandations :

- procéder à une évaluation approfondie de l'*efficacité économique et de l'efficacité environnementale* des mesures de lutte contre la pollution de l'eau dans différents secteurs (municipal, industriel, agricole), dans le contexte de la mise en œuvre de la directive-cadre de l'Union européenne sur l'eau;
- envisager de recourir davantage aux *instruments économiques pour lutter contre la pollution diffuse*; cibler les incitations fiscales sur les résultats environnementaux et améliorer le rapport coût-efficacité;
- accélérer le recensement des *zones à haut risque de contamination par les éléments nutritifs et les pesticides* et prendre des mesures pour les protéger, notamment en créant des zones de protection des eaux souterraines, des zones tampons de 10 mètres de large le long des cours d'eau, et des zones tampons autour des lacs;
- renforcer l'*interface entre la gestion de l'eau et la protection de la nature*, suite à la réforme des collectivités locales et conformément aux objectifs du VMP III; en particulier, accélérer la création de nouvelles zones humides et définir des objectifs de qualité écologique pour les cours d'eau;
- s'acheminer vers une *gestion par bassin versant*, en fonction des nouveaux districts hydrographiques; en particulier, préparer des plans pour l'eau conformément aux exigences de la directive-cadre de l'UE sur l'eau;
- améliorer l'*efficacité de la distribution d'eau et de la gestion des eaux usées*, en particulier en jouant sur les économies d'échelle dans le sillage de la réforme des administrations locales et conformément aux objectifs du projet de réforme du secteur de l'eau.

Nature et biodiversité

Après la publication de l'examen environnemental de l'OCDE en 1999, le Danemark a pris diverses mesures afin de donner une plus grande place à la conservation de la biodiversité. Il a adopté une Stratégie nationale sur la diversité biologique (2004) et un *Plan d'action pour la biodiversité et la conservation de*

la nature (2004-09). Il a interdit la construction de logements dans la *zone de protection des dunes et du littoral* (dont la largeur est passée de 100 à 300 mètres). Dans le contexte de *Natura 2000*, le Danemark a désigné 254 zones spéciales de conservation et 113 zones de protection spéciale, dont 27 sites Ramsar, représentant 8.4 % de son domaine terrestre (soit 3 600 km²) et 12.3 % de son domaine maritime (soit 13 050 km²). La surveillance de l'environnement a été étendue à la conservation de la nature par la création du Programme national de surveillance et d'évaluation pour les milieux aquatique et terrestre (NOVANA). Un certain nombre d'*espèces*, comme le pygargue à queue blanche, le faucon pèlerin, la grue cendrée, la spatule blanche et le râle des genêts, commencent à revenir au Danemark. Les effectifs de chevreuils et de cerfs élaphe sont en augmentation, comme les populations de phoques gris dans les mers. Le Danemark a lancé sept projets pilotes visant la création de parcs nationaux, mais aucun n'a encore abouti.

Toutefois, l'agriculture (y compris l'aquaculture et l'élevage intensif), l'urbanisation et le développement des infrastructures continuent d'exercer des effets préjudiciables sur la nature et la biodiversité. Les activités halieutiques danoises représentent une très forte proportion des prises totales dans la mer du Nord. L'épuisement des stocks de poissons (surpêche), les hécatombes périodiques de poissons dans la mer Baltique (pollution de l'eau), la découverte de poissons difformes, les changements de sexe observés chez certains gastéropodes, les poissons impropres à la consommation et les espèces envahissantes (résultant pour certaines du changement climatique) sont autant d'indices d'un *milieu aquatique appauvri et dégradé*. Le Danemark doit redoubler d'efforts pour donner suite à plusieurs des recommandations de l'OCDE de 1999. Son Plan national de conservation de la nature et de la biodiversité est dépourvu d'objectifs clairs assortis d'échéances. Il doit encore inscrire des objectifs détaillés de conservation de la biodiversité dans ses *politiques de la pêche et de l'agriculture*. Les plans de gestion des zones protégées sont incomplets et l'objectif d'accroissement de la couverture forestière a pris du retard. Malgré le programme NOVANA, le Danemark n'a pas pleinement développé les indicateurs et le système de surveillance nécessaires pour évaluer les progrès vers l'objectif, défini en 2001 lors du sommet de l'UE à Göteborg, d'enrayer le déclin de la biodiversité d'ici à 2010. Le prochain défi du Danemark sera de poursuivre des objectifs de qualité écosystémique. La réalisation de ces objectifs exigera une coordination transsectorielle, en particulier entre l'aménagement du territoire au niveau des paysages terrestres et marins, l'agriculture et la pêche, ainsi que l'urbanisation et le développement des infrastructures. Il faudra également améliorer l'intégration institutionnelle,

développer le recours aux instruments économiques et l'application d'une stratégie de gestion des risques, en particulier concernant l'impact du changement climatique. En 2006, la Commission européenne a lancé à l'encontre du Danemark des procédures d'infraction pour violation des directives Oiseaux et Habitats.

Recommandations :

- créer des *parcs nationaux* dans les zones de conservation prioritaires et préciser leur rôle par rapport aux autres zones protégées; achever les *plans de gestion de toutes les zones protégées*, y compris les zones Natura 2000, en y intégrant des objectifs de conservation de la biodiversité et des indicateurs d'intégrité écologique, et mettre en place un réseau de corridors les reliant; définir et adopter des *objectifs de qualité écosystémique* pour les habitats terrestres et aquatiques, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la directive Habitats et de la directive-cadre sur l'eau de l'UE;
- définir des objectifs assortis d'échéances pour le *plan national de conservation de la nature et de la biodiversité*, prévoyant notamment l'intégration des considérations de biodiversité dans les politiques de l'*agriculture* et de la *pêche* et dans celles d'autres secteurs; élaborer et mettre en œuvre un *système de planification d'ensemble*, comportant une composante d'aménagement du territoire maritime et prévoyant une évaluation des impacts cumulés et des scénarios d'impact du changement climatique;
- ajuster le *niveau des incitations économiques* et réviser le cadre juridique de l'utilisation des terres, afin d'améliorer la conservation de la biodiversité, la production de services écologiques (par exemple, réduction du lessivage d'azote et de phosphore) et la protection des eaux souterraines (par exemple dans les zones contaminées prioritaires) sur les terrains privés;
- développer les *projets de remise en état des grands écosystèmes*, notamment des grands fleuves et des futurs parcs nationaux, afin de restaurer leur capacité de produire des services écologiques et de préserver la biodiversité;
- accélérer le rythme de *certification environnementale* des fermes aquacoles.

2. Vers un développement durable

Intégration des préoccupations environnementales dans les décisions économiques

Le Danemark accorde de l'importance au *développement durable* à l'échelle nationale et internationale. En 2002, il a adopté une stratégie nationale de développement durable qui doit être présentée au Parlement tous les quatre ans et qu'il met en œuvre au moyen de plans sectoriels et d'une série d'indicateurs, publiés en principe tous les ans. La mise en œuvre se déroule également à l'échelon local par le biais de l'Agenda 21 local. Au cours de la période examinée, le Danemark est parvenu à *découpler* les pressions environnementales de la croissance économique dans plusieurs domaines, notamment les émissions de SO_x et de NO_x, les prélèvements d'eau, l'utilisation d'engrais azotés et l'utilisation de pesticides. L'intensité énergétique a aussi diminué au cours de cette période. L'*intégration institutionnelle* des préoccupations d'environnement dans les politiques sectorielles a progressé *en agriculture* (par exemple, mesures agro-environnementales, développement de l'agriculture biologique) et dans le domaine de l'*énergie* (l'accent étant mis, par exemple, sur la lutte contre le changement climatique, l'efficacité énergétique ou les sources d'énergie renouvelables). Trois quarts des projets de loi du gouvernement ont fait l'objet d'une *évaluation environnementale stratégique*. Au niveau des projets, les règlements concernant les études d'impact sur l'environnement ont été actualisés afin d'inclure les permis-EIE et une meilleure information du public. L'*intégration par le marché* s'appuie sur un large éventail d'instruments économiques (redevances, taxes et autres instruments), encore que d'importantes subventions demeurent (aides à l'agriculture et à la pêche, allègements d'impôts accordés à l'industrie).

Le Danemark est toutefois confronté à de nombreux défis environnementaux résultant de modes de consommation non durables (par exemple, production de déchets, transports ou occupation des sols). La production de déchets ménagers augmente près de deux fois plus vite que l'économie, et a atteint l'un des taux les plus élevés des pays de l'OCDE. Les émissions de gaz à effet de serre n'ont pas été découplées de l'utilisation des voitures particulières. Une forte mobilité, associée à un allongement des distances domicile-travail, accentue les pressions sur des zones périurbaines par ailleurs nécessaires aux activités agricoles ou de loisirs. Depuis l'adoption de la stratégie nationale de développement durable, le Danemark n'a plus de Livre blanc sur l'environnement et ses efforts dans ce domaine sont dispersés dans un grand nombre de programmes, de politiques et de ministères. Le *cadre*

stratégique et de planification environnementale et les objectifs qui lui sont associés devraient être reliés à la stratégie de développement durable. L'intégration des préoccupations d'environnement dans la *politique des transports* au niveau stratégique n'a guère progressé. Bien que le secteur des transports représente un tiers de la consommation d'énergie finale au Danemark et affiche la croissance de la consommation d'énergie la plus rapide, il est explicitement exclu de l'accord politique (de juin 2005) sur l'amélioration de l'efficacité énergétique. La politique des transports vise principalement à augmenter ou améliorer l'offre d'infrastructures routières; les efforts déployés pour moderniser les chemins de fer danois et en améliorer l'efficacité sont insuffisants. La gestion de la demande de transports ne retient guère l'attention.

Recommandations :

- continuer de s'appuyer sur les *taxes environnementales* et, s'il y a lieu, en développer l'utilisation afin d'*internaliser les externalités*; ajuster le taux des prélèvements pour tenir compte de l'inflation;
- continuer d'examiner les dispositifs de soutien en vigueur du point de vue de leur *efficacité environnementale et de leur efficacité économique*;
- élaborer un *plan de transport durable* dans le cadre de la prochaine stratégie nationale de développement durable;
- revoir la *fiscalité des transports* en vue de la restructurer dans un sens plus écologique (par exemple en taxant aussi bien l'utilisation des véhicules que leur possession; en supprimant les allègements fiscaux au titre des déplacements domicile-travail); envisager d'introduire une *tarification routière* pour mettre fin aux encombrements;
- accélérer les efforts visant à promouvoir des *modes de consommation plus durables* (par exemple pour les déchets, les transports, l'occupation des sols) en adoptant des instruments économiques et réglementaires appropriés, et en privilégiant la gestion de la demande.

Intégration des décisions environnementales et sociales

La *salubrité de l'environnement* a reçu une attention accrue, aussi bien dans le cadre de la stratégie et du plan d'action de 2003 sur l'environnement et la santé, que dans celui de travaux de recherche ciblés (sur les substances allergènes, les perturbateurs endocriniens, l'impact du trafic sur la santé humaine, etc.). Pour accélérer leur remplacement par des substances moins dangereuses, tous les usages

professionnels de substances dangereuses doivent être répertoriés dans le registre national des produits. Des méthodes d'analyse coûts-avantages et d'évaluation économique ont été utilisées dans plusieurs études et stratégies sanitaires (par exemple sur le bruit, la bicyclette, ou les effets de la pollution atmosphérique sur la santé). Concernant la *démocratie environnementale*, le Danemark a ratifié la *Convention d'Århus* en 2000. Conformément aux directives connexes de l'UE sur l'information environnementale, il a harmonisé ses pratiques concernant la diffusion de l'information, l'accès du public à l'information, la participation du public et l'accès aux tribunaux. Un large éventail d'informations environnementales (données, indicateurs, rapports sur l'état de l'environnement, brochures d'information ciblées) sont accessibles au public et fréquemment mises à jour. La plupart des communes danoises ont adopté un *Agenda 21 local* et les amendements apportés en 2000 à la loi sur l'aménagement leur imposent de rendre compte de leur mise en œuvre tous les quatre ans. Un réseau national « Agenda 21 local » a été mis en place, impliquant quelque 200 agents de liaison. La *sensibilisation à l'environnement* est assurée par des campagnes d'information locales et nationales, ainsi que par l'éducation environnementale à tous les niveaux du système scolaire. En 2006, l'*emploi dans le secteur de l'environnement* représentait quelque 2.2 % de l'emploi civil total au Danemark.

Malgré la prospérité et le niveau de vie élevé du Danemark, plusieurs indicateurs de *santé* sont préoccupants : par exemple, l'espérance de vie est relativement faible, le pays affiche des taux de mortalité par certaines formes de cancer du sein parmi les plus élevés de l'OCDE, et les allergies et maladies respiratoires touchent environ 20 % de la population. Certains de ces problèmes pourraient être liés à des facteurs environnementaux. Le Danemark n'a pas explicitement défini d'objectifs concernant les particules fines (PM_{2,5}), reconnues dangereuses pour la santé humaine. Il n'a guère été porté attention aux *disparités dans l'exposition à la pollution*, et il conviendrait de s'attacher davantage à promouvoir l'*accès à la nature* et les loisirs de plein air ainsi que leurs effets bénéfiques pour la santé. En 2003, les ambitieux objectifs définis (en 1993) afin de réduire le nombre de personnes exposées au bruit ont été repoussés de 2010 à 2020 (dans le cadre de la Stratégie de lutte contre le bruit routier de 2003) pour des raisons liées à la répartition des coûts et avantages. Malgré l'objectif de publier chaque année un ensemble actualisé d'indicateurs de développement durable, ceux-ci n'ont pas été mis à jour depuis trois ans. La recommandation de l'OCDE de 1999 de collecter des données sur les *dépenses privées de lutte contre la pollution* n'a pas été suivie.

Recommandations :

- définir des *objectifs* supplémentaires, assortis d'indicateurs, concernant les facteurs d'environnement liés à la santé; continuer de chercher à mieux comprendre, grâce à des travaux de recherche et des études, les liens potentiels entre la pollution de l'environnement et les maladies chroniques ou les problèmes de santé des enfants; prendre des mesures lorsque ces liens sont confirmés (par exemple, pollution particulaire);
- continuer de recourir à l'*analyse coûts-avantages* et à l'évaluation économique pour élaborer des politiques de santé environnementale; et définir en conséquence des priorités d'action pertinentes;
- inscrire les avantages de l'*accès à la nature* et des loisirs de plein air pour la santé publique dans les plans d'action nationaux sur l'environnement et la santé;
- continuer de promouvoir la *démocratie environnementale* par l'accès à l'information environnementale, la participation du public, et l'accès aux tribunaux pour les citoyens et les associations (ONG environnementales, par exemple);
- évaluer et réduire les *disparités* en matière d'exposition à la pollution.

3. Coopération internationale

Par son attitude volontariste à l'égard de la coopération internationale pour la protection de l'environnement, le Danemark joue un rôle important dans de nombreuses négociations internationales, en particulier dans le contexte de l'UE. Il a rempli ou est en bonne voie de remplir nombre de ses *engagements internationaux* (par exemple, réduction de ses rejets de phosphore et de métaux lourds dans la mer Baltique et la mer du Nord, diminution des émissions atmosphériques de SO₂ et de COV). Il a progressivement supprimé ou réduit ses émissions de substances appauvrissant la couche d'ozone, devant les échéances convenues au niveau international. Le Danemark continue de consentir un effort relativement important d'*aide publique au développement* (0.81 % du RNB en 2005). La gestion de l'environnement est pleinement intégrée à une proportion considérable des programmes d'aide régionale bilatéraux et multilatéraux. Les crédits à l'exportation danois sont bien gérés et l'évaluation des risques environnementaux suit les règles convenues dans le cadre de l'OCDE. Concernant les *questions liées au milieu marin*, le Danemark a (récemment) ratifié la Convention des Nations Unies de 1978 sur le droit de la mer et a progressé dans la mise en œuvre de diverses conventions (MARPOL, OSPAR et Convention de Londres, par exemple). Les déversements illicites

d'hydrocarbures dans la mer Baltique et la mer du Nord ont diminué de moitié au cours de la période examinée. Enfin, le « Dialogue du Groenland » sur le climat est un motif de satisfaction.

Il reste néanmoins des progrès à faire. Concernant le *changement climatique*, les émissions de gaz à effet de serre du Danemark n'avaient diminué en 2004 que de 2 % par rapport à 1990 (année de référence). On est loin de l'objectif ambitieux de réduction des émissions de CO₂ (-21 % pour 2008-12) défini dans le cadre de l'accord de partage de la charge au sein de l'UE. L'objectif de réduction des émissions de CO₂ inscrit dans le Plan énergétique de 1990 n'a pas été atteint. Si les progrès accomplis en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre imputables à l'agriculture, aux ménages et au secteur des déchets sont encourageants, ceux qui sont en cours dans les secteurs de l'énergie, des transports et de l'industrie sont loin d'avoir abouti; et ce, en dépit de la faible intensité énergétique de l'économie danoise. Il faudrait envisager de réexaminer et de réviser la tarification et la fiscalité de l'énergie et des transports. Le Danemark est l'un des rares pays de l'OCDE qui appliquent une taxe carbone sur les produits énergétiques, mais le taux de la taxe sur le CO₂ a été réduit en 2005 afin d'assurer la neutralité de la fiscalité énergétique globale. D'autres efforts efficaces par rapport aux coûts seront nécessaires au niveau national, compte tenu des quotas qui devraient être alloués au Danemark dans le cadre du système d'échange de quotas d'émissions de l'UE pour la période 2008-12, ainsi que des possibilités limitées d'étendre le recours aux *mécanismes de flexibilité* du Protocole de Kyoto. Les projets de reboisement sont en retard par rapport à l'objectif de doublement du couvert forestier d'ici 2040. S'agissant des *questions liées au milieu marin*, bien que le Danemark ait participé très activement à de nombreuses initiatives internationales et régionales de protection du milieu marin, des hécatombes de poissons (principalement dues à l'appauvrissement en oxygène associé aux rejets d'éléments nutritifs) sont signalées chaque année depuis longtemps dans les zones côtières danoises. Étant donné l'intensité de la navigation et des activités de pêche, le risque de marées noires et d'accidents maritimes est élevé le long de la côte danoise, dans les Belts et dans l'Øresund. Le démantèlement inapproprié des navires danois en fin de vie en Inde est devenu un problème en 2005. S'agissant de la *pollution atmosphérique transfrontière*, si le Danemark a atteint l'objectif de réduction des émissions de NO_x défini dans la déclaration de Sofia de 1998, il lui faudra redoubler d'efforts pour respecter celui de Göteborg (une réduction de 55 % d'ici 2010 par rapport aux niveaux de 1990).

Recommandations :

- veiller à ce que des *mesures nationales efficaces par rapport aux coûts* contribuent à l'*objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre* défini dans le Protocole de Kyoto, en particulier dans les secteurs *non couverts par le système d'échange de quotas d'émissions de l'UE*; accélérer le *boisement*;
- accorder un degré de priorité plus élevé à la *protection du milieu marin*, et notamment à la protection des écosystèmes marins; prendre des mesures supplémentaires pour réduire les déversements de *substances toxiques et d'éléments nutritifs*; veiller à ce que les engagements internationaux du Danemark soient honorés; poursuivre les efforts en vue d'assurer un *démantèlement* approprié des *navires* danois en fin de vie;
- poursuivre les efforts vers une gestion durable de l'*aquaculture et de la pêche commerciale*;
- continuer de jouer un rôle exemplaire dans la protection de l'environnement au niveau international, notamment par le biais de l'*aide au développement*; continuer de contribuer au développement durable et au renforcement des capacités dans les pays en développement grâce à l'exportation de technologies environnementales et à d'autres mesures (comme l'aide en faveur des programmes de sensibilisation et d'éducation à l'environnement);
- poursuivre les efforts pour assurer une mise en œuvre appropriée des accords multilatéraux sur l'environnement impliquant des *échanges* (substances appauvrissant la couche d'ozone, substances dangereuses, produits chimiques, espèces menacées d'extinction);
- *accélérer la ratification* des accords internationaux sur l'environnement déjà signés.

RÉFÉRENCES

- I.A Données sur l'environnement
- I.B Données économiques
- I.C Données sociales
- II.A Liste d'accords multilatéraux (mondiaux)
- II.B Liste d'accords multilatéraux (régionaux)
- III Abréviations
- IV. Contexte physique
- V. Sites Internet liés à l'environnement

I.A: DONNÉES SUR L'ENVIRONNEMENT (1)

	CAN	MEX	USA	JPN	KOR	AUS	NZL	AUT	BEL	CZE	DNK	
SOLS												
Superficie totale (1000 km ²)	9971	1958	9629	378	100	7713	270	84	31	79	43	
Principales zones protégées (% de la superficie totale)	2	8.7	9.2	25.1	17.0	9.6	18.5	32.4	28.0	3.4	15.8	11.1
Utilisation d'engrais azotés (t/km ² de terre agricole)		2.5	1.2	2.7	9.0	20.1	0.2	2.6	2.9	10.7	6.9	7.8
Utilisation de pesticides (t/km ² de terre agricole)		0.06	0.04	0.08	1.24	1.20	-	0.02	0.09	0.69	0.10	0.11
Densité des cheptels (eq. tête d'ovins/km ² de terre agricole)		192	256	191	1011	1560	62	685	492	1790	287	912
FORÊTS												
Superficie des forêts (% des terres)		45.3	33.9	32.6	68.9	63.8	21.4	34.7	41.6	22.4	34.1	12.7
Utilisation des ressources forestières (récoltes/croissance)		0.4	0.2	0.6	0.4	0.1	0.6	..	0.7	0.9	0.7	0.7
Importations de bois tropicaux (USD/hab.)	3	1.6	0.2	2.1	10.7	6.1	4.0	3.4	0.4	24.2	0.3	3.8
ESPECES MENACÉES												
Mammifères (% des espèces connues)		31.6	34.0	18.8	24.0	17.9	24.7	18.0	22.0	30.5	18.9	22.0
Oiseaux (% des espèces connues)		12.9	17.0	11.6	12.9	13.3	12.5	21.0	27.3	28.1	49.5	13.2
Poissons (% des espèces connues)		7.3	34.4	14.4	25.3	9.2	0.8	10.0	41.7	23.8	40.0	15.8
EAU												
Prélèvements d'eau (% du volume brut annuel disponible)		1.5	15.9	19.2	20.4	36.2	4.8	1.7	5.0	32.5	12.7	4.1
Traitement public des eaux usées (% de population desservie)		72	35	71	67	79	..	80	86	46	71	88
Prises de poissons (% des prises mondiales)		1.2	1.4	5.3	4.7	1.7	0.2	0.6	-	-	-	1.1
AIR												
Émissions d'oxydes de soufre (kg/hab.)		76.3	12.2	49.4	6.7	10.4	123.6	18.6	4.4	14.5	22.2	4.0
(kg/1000 USD PIB)	4	2.6	1.4	1.4	0.3	0.6	4.2	0.8	0.2	0.5	1.4	0.1
variation en % (1990-2005)		-27	..	-31	-14	-46	58	39	-55	-58	-88	-88
Émissions d'oxydes d'azote (kg/hab.)		78.4	12.0	63.9	15.8	24.4	78.0	39.0	24.7	26.3	32.3	34.3
(kg/1000 USD PIB)	4	2.7	1.4	1.8	0.6	1.3	2.7	1.7	0.9	0.9	2.0	1.1
variation en % (1990-2005)		-6	18	-19	-2	47	25	16	-3	-24	-40	-32
Émissions de dioxyde de carbone (t./hab.)	5	17.2	3.6	19.8	9.5	9.6	17.6	8.1	9.2	11.1	11.6	9.4
(t./1000 USD PIB)	4	0.57	0.39	0.54	0.36	0.50	0.61	0.36	0.31	0.40	0.69	0.32
variation en % (1990-2004)		29	27	20	15	105	36	49	31	7	-23	1
PRODUCTION DE DÉCHETS												
Déchets industriels (kg/1000 USD PIB)	4, 6	40	40	20	10	..	50	30	10
Déchets municipaux (kg/hab.)	7	420	340	750	400	380	690	400	560	460	290	740
Déchets nucléaires (t./Mtep de ATEP)	8	6.2	0.1	1.0	1.5	3.2	-	-	-	2.2	1.7	-

.. non disponible. - nul ou négligeable.

1) Les données se rapportent à la dernière année disponible. Elles comprennent des chiffres provisoires et des estimations du Secrétariat.

Les totaux partiels sont soulignés. Les variations de définition peuvent limiter la comparabilité entre les pays.

2) Catégories I à VI de l'UICN et zones protégées sans catégorie UICN assignée; les classifications nationales peuvent être différentes.

3) Importations totales de liège et de bois en provenance des pays tropicaux non-OCDE.

4) PIB aux prix et parités de pouvoir d'achat de 2000.

Source: Compendium de données OCDE sur l'environnement.

OCDE EPE / DEUXIÈME CYCLE

FIN	FRA	DEU	GRC	HUN	ISL	IRL	ITA	LUX	NLD	NOR	POL	PRT	SLO	ESP	SWE	CHE	TUR	UKD*	OCDE*
338	549	357	132	93	103	70	301	3	42	324	313	92	49	506	450	41	779	245	35042
9.1	13.3	31.5	5.2	8.9	9.5	1.2	19.0	17.1	18.9	6.4	29.0	8.5	25.2	9.5	9.5	28.7	4.3	30.1	16.4
5.9	7.6	10.4	2.9	5.8	0.7	7.9	5.2	-	13.8	10.1	4.8	2.3	3.7	3.5	5.2	3.6	3.6	6.3	2.2
0.06	0.27	0.17	0.14	0.17	-	0.05	0.58	0.33	0.41	0.08	0.06	0.40	0.16	0.14	0.05	0.10	0.06	0.21	0.07
290	514	689	245	207	65	1139	488	4351	2142	845	315	498	226	339	409	794	290	674	208
75.5	31.6	30.2	22.8	19.5	1.3	9.4	23.3	34.5	9.5	39.2	30.0	36.9	41.6	33.3	73.5	30.8	27.0	11.6	34.4
0.7	0.6	0.5	0.6	0.5	-	0.7	0.5	0.5	0.6	0.5	0.6	0.8	0.5	0.5	0.7	0.8	0.5	0.6	0.6
1.4	6.8	1.8	2.7	0.1	2.8	11.2	7.2	-	15.6	3.6	0.3	17.6	0.1	6.2	2.2	0.6	0.5	2.7	4.0
11.9	19.0	41.8	37.8	71.1	-	1.8	40.7	51.6	18.6	3.4	14.1	17.7	22.2	26.3	22.4	32.9	22.2	6.3	..
13.3	19.2	27.3	1.9	18.8	44.0	5.4	18.4	50.0	21.5	7.7	8.6	13.7	14.4	25.5	19.1	36.4	30.8	15.4	..
11.8	31.9	68.2	26.2	32.1	-	23.1	29.0	27.9	48.9	-	7.0	22.9	24.1	52.9	16.4	38.9	9.9	11.1	..
2.1	17.5	18.9	12.1	4.7	0.1	2.3	44.0	3.3	10.0	0.9	18.3	12.0	1.3	33.3	1.5	4.7	17.0	22.4	11.4
81	79	93	56	57	50	70	69	95	99	76	59	60	52	55	85	97	35	98	68
0.1	0.7	0.3	0.1	-	1.9	0.3	0.3	-	0.6	2.7	0.2	0.2	-	0.9	0.3	-	0.5	0.7	26.2
16.4	9.0	7.4	46.3	24.5	35.0	24.5	11.6	6.7	5.3	4.9	38.1	28.4	19.0	37.3	6.5	2.3	25.2	16.9	27.5
0.6	0.3	0.3	2.6	1.7	1.2	0.8	0.4	0.1	0.2	0.1	3.5	1.5	1.6	1.7	0.2	0.1	3.4	0.6	1.1
-64	-60	-89	4	-76	22	-48	-63	-80	-58	-58	-55	-9	-81	-29	-45	-60	18	-73	-41
40.5	22.6	17.2	28.9	17.9	90.4	31.0	22.2	38.1	26.6	46.9	20.8	27.8	19.0	34.7	27.1	11.4	13.1	26.8	34.2
1.5	0.8	0.7	1.6	1.2	3.1	1.0	0.8	0.7	0.9	1.3	1.9	1.5	1.6	1.0	0.4	1.8	1.0	1.0	1.4
-32	-29	-48	11	-24	-2	5	-34	-27	-28	-5	-38	13	-53	14	-25	-46	35	-43	-18
13.2	6.4	10.3	8.5	5.6	7.7	10.2	7.9	24.9	11.4	7.9	7.8	5.7	7.0	7.7	5.8	6.0	2.9	9.0	11.1
0.47	0.23	0.40	0.43	0.38	0.24	0.31	0.30	0.45	0.39	0.21	0.65	0.31	0.55	0.34	0.20	0.20	0.40	0.32	0.44
25	9	-12	33	-19	19	37	16	7	18	26	-15	52	-34	59	1	8	63	-4	17
110	50	20	..	30	10	40	20	30	40	20	120	50	130	30	110	-	30	30	50
470	540	600	440	460	520	740	540	710	620	760	250	470	270	650	480	650	440	580	560
1.9	4.2	1.2	-	1.7	-	-	-	-	0.1	-	-	-	3.0	1.2	4.1	1.9	-	1.0	1.5

UKD: pesticides et esp. protégées: Grande Bretagne; prélèv. d'eau et trait. public des eaux usées: Angleterre et Pays de Galles.

5) CO₂ dû à l'utilisation d'énergie uniquement; approche sectorielle; les soutages marins et aéronautiques internationaux sont exclus.

6) Déchets en provenance des industries manufacturières.

7) CAN, NZL: déchets des ménages uniquement.

8) Combustibles irradiés produits dans les centrales nucléaires, en tonnes de métal lourd, par millions de tonnes équivalent pétrole d'approvisionnement total en énergie primaire.

I.B: DONNÉES ÉCONOMIQUES (1)

	CAN	MEX	USA	JPN	KOR	AUS	NZL	AUT	BEL	CZE	DNK	
PRODUIT INTÉRIEUR BRUT												
PIB, 2005 (milliards USD aux prix et PPA 2000)	990	983	11049	3477	958	596	94	246	294	182	164	
variation en % (1990-2005)	51.3	53.8	55.3	21.6	125.0	64.5	58.2	38.2	33.2	22.7	38.1	
par habitant, 2005 (1000 USD/hab.)	30.6	9.3	37.3	27.2	19.9	29.3	22.9	29.9	28.2	17.8	30.3	
Exportations, 2005 (% du GDP)	37.9	29.9	10.5	14.3	42.5	19.1	27.9	54.4	86.3	71.6	48.5	
INDUSTRIE 2												
Valeur ajoutée dans l'industrie (% du PIB)	32	27	23	31	43	26	25	32	27	40	27	
Production industrielle: variation en % (1990-2005)	46.7	51.3	55.9	3.2	210.9	30.5	29.5	70.1	21.0	11.8	38.3	
AGRICULTURE												
Valeur ajoutée dans l'agriculture (% du PIB)	3	3	4	2	1	4	4	7	2	1	4	3
Production agricole: variation en % (1990-2005)	25.6	41.5	27.6	-12.3	19.3	25.4	47.9	9.9	13.0	..	0.7	
Cheptel, 2005 (million éq. têtes d'ovins)	118	275	787	53	30	283	99	17	25	12	24	
ÉNERGIE												
Approvisionnement total, 2005 (Mtep)	272	177	2340	530	214	122	17	34	57	45	20	
variation en % (1990-2005)	29.9	42.0	21.4	19.3	128.9	39.3	22.9	37.1	15.2	-7.7	9.6	
Intensité énergétique, 2005 (tep/1000 USD PIB)	0.27	0.18	0.21	0.15	0.22	0.20	0.18	0.14	0.19	0.25	0.12	
variation en % (1990-2005)	-14.2	-7.7	-21.8	-1.8	1.7	-15.3	-22.3	-0.8	-13.5	-24.8	-20.6	
Structure de l'approvisionnement en énergie, 2005 (%) 4												
Combustibles solides	10.2	4.9	23.8	21.1	23.1	44.5	11.9	11.9	9.1	43.6	19.1	
Pétrole	35.5	58.8	40.8	47.4	45.0	31.1	40.4	42.5	40.7	21.6	42.1	
Gaz	29.4	25.0	21.8	13.3	12.8	18.9	18.9	24.2	25.2	16.6	22.6	
Nucléaire	8.8	1.6	9.0	15.0	17.9	-	-	-	22.1	14.0	-	
Hydro, etc.	16.1	9.7	4.7	3.2	1.2	5.5	28.9	21.4	2.9	4.2	16.3	
TRANSPORTS ROUTIERS 5												
Volumes de la circulation routière par habitant, 2004 (1000 véh.-km/hab.)	9.8	0.7	16.2	6.5	3.2	9.8	12.3	9.3	9.0	4.6	7.8	
Parc de véhicules routiers, 2005 (10 000 véhicules)	1883	2205	24119	7404	1540	1348	271	502	559	439	245	
variation en % (1990-2005)	13.8	129.3	27.8	31.1	353.5	37.9	47.0	36.0	31.2	69.4	29.5	
par habitant (véh./100 hab.)	58	21	81	58	32	66	66	61	54	43	45	

.. non disponible. - nul ou négligeable.

- 1) Les données peuvent inclure des chiffres provisoires et des estimations du Secrétariat. Les totaux soulignés sont partiels.
- 2) Valeur ajoutée: industries extractives et manufacturières, électricité, gaz, eau et construction; production: exclut la construction.

Source: Compendium de données OCDE sur l'environnement.

OCDE EPE / DEUXIÈME CYCLE

FIN	FRA	DEU	GRC	HUN	ISL	IRL	ITA	LUX	NLD	NOR	POL	PRT	SLO	ESP	SWE	CHE	TUR	UKD	OCDE
153	1693	2165	225	156	10	141	1521	26	478	180	475	194	73	995	269	231	568	1699	30283
37.4	29.5	26.6	56.3	33.3	57.2	156.5	20.9	90.8	40.4	59.6	68.2	37.2	35.9	54.5	35.2	17.1	75.6	43.3	44.3
29.1	27.8	26.2	20.3	15.4	33.8	34.2	26.0	56.8	29.3	39.0	12.4	18.4	13.6	22.9	29.7	31.0	7.9	28.3	25.9
41.8	26.0	40.7	20.8	66.4	32.0	81.2	26.3	159.3	69.9	45.3	37.2	28.6	77.3	25.5	48.6	47.9	27.4	26.4	24.3
32	25	30	23	31	27	42	29	20	26	38	30	29	32	30	28	27	31	26	29
75.6	18.2	16.9	19.5	92.2	..	312.8	10.5	57.6	20.8	35.5	113.0	15.1	19.5	27.0	55.3	27.6	78.3	8.6	<u>34.6</u>
4	3	1	7	4	9	3	3	1	3	2	3	4	5	3	2	1	12	1	3
-3.9	0.9	-4.7	10.1	-10.5	5.4	2.6	10.7	12.9	-9.2	-9.4	-15.8	1.1	..	7.4	-10.2	-4.3	18.2	-8.0	..
8	156	117	21	12	1	50	64	6	42	9	58	19	6	100	13	12	111	113	2639
35	276	345	31	28	4	15	185	5	82	32	93	27	19	145	52	27	85	234	5548
19.8	21.1	-3.2	39.7	-2.8	66.9	47.5	25.2	33.7	22.6	49.3	-6.9	53.1	-11.7	59.4	9.7	8.6	60.9	10.3	22.6
0.23	0.16	0.16	0.14	0.18	0.36	0.11	0.12	0.18	0.17	0.18	0.20	0.14	0.26	0.15	0.19	0.12	0.15	0.14	0.18
-12.8	-6.5	-23.6	-10.7	-27.1	6.2	-42.5	3.5	-29.9	-12.7	-6.4	-44.7	11.5	-35.0	3.2	-18.9	-7.2	-8.4	-23.1	-15.1
14.8	5.1	23.7	29.2	11.3	2.7	17.8	9.1	1.8	10.2	2.3	58.1	12.6	22.2	14.1	5.0	0.6	26.3	16.2	20.4
32.0	32.5	35.8	57.7	26.5	24.5	56.7	45.2	70.3	41.0	42.8	23.6	59.8	18.1	49.1	28.3	48.1	35.0	36.3	40.6
10.8	14.6	23.4	7.7	44.4	-	23.0	39.0	26.2	44.0	15.6	13.0	14.1	30.8	20.5	1.6	10.5	26.7	36.4	21.8
18.1	41.9	12.3	-	13.3	-	-	-	-	1.3	-	-	-	24.4	10.3	35.9	23.0	-	9.1	11.0
24.3	5.9	4.8	5.4	4.5	72.7	2.6	6.7	1.7	3.6	39.3	5.3	13.5	4.5	6.0	29.2	17.9	11.9	2.0	6.2
9.7	8.6	7.1	8.7	2.3	10.2	9.5	8.9	8.9	8.0	7.8	3.9	7.4	2.7	4.8	8.2	8.0	0.8	8.2	8.4
282	3617	4803	552	333	21	198	3894	34	806	252	1472	552	150	2516	463	419	843	3217	64939
26.2	27.1	28.8	118.7	49.4	59.8	108.5	30.2	68.0	40.7	29.9	126.8	151.3	44.4	74.2	17.9	28.9	257.1	35.0	38.7
54	59	58	50	33	72	48	66	74	49	55	39	52	28	58	51	56	12	54	56

3) Agriculture, sylviculture, chasse, pêche, etc.

4) La décomposition ne comprend pas le commerce d'électricité.

5) Se rapporte aux véhicules routiers à quatre roues ou plus, sauf pour l'Italie, dont les chiffres comprennent également les véhicules de marchandises à trois roues.

I.C: DONNÉES SOCIALES (1)

	CAN	MEX	USA	JPN	KOR	AUS	NZL	AUT	BEL	CZE	DNK	
POPULATION												
Population totale, 2005 (100 000 hab.)	323	1053	2965	1278	481	203	41	82	104	102	54	
variation en % (1990-2005)	16.6	25.4	18.8	3.5	12.3	19.2	21.9	6.7	4.7	-1.4	5.3	
Densité de population, 2005 (hab./km ²)	3.2	53.8	30.8	338.2	483.3	2.6	15.2	98.2	341.9	129.6	125.7	
Indice de vieillissement, 2004 (+ de 64/ - de 15 ans)	72.3	18.6	59.7	140.3	44.4	65.4	54.9	97.1	97.2	91.6	79.5	
SANTÉ												
Espérance de vie des femmes à la naissance, 2004 (ans)	82.4	77.6	80.1	85.6	80.8	83.0	81.3	82.1	82.4	79.0	79.9	
Mortalité infantile, 2004 (morts/1000 enfants nés vivants)	5.3	19.7	6.9	2.8	5.3	4.7	6.2	4.5	4.3	3.7	4.4	
Dépenses, 2004 (% du PIB)	9.9	6.5	15.3	8.0	5.6	9.6	8.4	9.6	10.1	7.3	8.9	
REVENU ET PAUVRETÉ												
PIB par habitant, 2005 (1000 USD/hab.)	30.6	9.3	37.3	27.2	19.9	29.3	22.9	29.9	28.2	17.8	30.3	
Pauvreté (% pop. < 50% du revenu médian)	10.3	20.3	17.0	15.3	..	11.2	10.4	9.3	7.8	4.4	4.3	
Inégalités (indices de Gini)	2	30.1	48.0	35.7	31.4	..	30.5	33.7	26.0	25.0	24.0	
Salaires minimum/médians, 2000	3	42.5	21.1	36.4	32.7	25.2	57.7	46.3	x	49.2	x	
EMPLOI												
Taux de chômage, 2005 (% de la population active civile)	4	6.8	3.5	5.1	4.4	3.7	5.1	3.7	5.2	8.4	4.8	
Taux d'activité, 2005 (% des 15-64 ans)	79.2	58.6	66.0	78.0	68.5	77.1	67.8	78.4	67.7	71.1	81.0	
Population active dans l'agriculture, 2004 (%)	5	2.6	15.9	1.6	4.5	8.1	3.7	7.5	5.0	2.0	3.1	
ÉDUCATION												
Éducation, 2004 (% 25-64 ans)	6	84.3	22.6	87.9	84.0	74.4	64.1	77.6	80.2	63.6	81.4	
Dépenses, 2003 (% du PIB)	7	6.1	6.8	7.5	4.8	7.5	5.8	6.8	5.5	6.1	4.7	
AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT												
APD, 2006 (% du RNB)	8	0.30	..	0.17	0.25	..	0.30	0.27	0.48	0.50	..	0.80
APD, 2006 (USD/hab.)	114	..	76	91	..	103	62	183	187	..	411	

.. non disponible. - nul ou négligeable. x ne s'applique pas.

1) Les données peuvent inclure des chiffres provisoires et des estimations du Secrétariat. Les totaux soulignés sont partiels.

2) Distribution des revenus échelonnée de 0 (égale) à 100 (inégal); les chiffres se rapportent au revenu disponible total (comprenant tous les revenus, impôts et avantages) pour la population totale.

3) Salaire minimum en pourcentage du revenu médian y compris les heures supplémentaires et bonus.

Source: OCDE.

OCDE EPE / DEUXIÈME CYCLE

FIN	FRA	DEU	GRC	HUN	ISL	IRL	ITA	LUX	NLD	NOR	POL	PRT	SLO	ESP	SWE	CHE	TUR	UKD	OCDE
52	609	825	111	101	3	41	586	5	163	46	382	106	54	434	90	74	721	600	11690
5.2	7.3	3.9	10.0	-2.8	16.1	17.9	3.3	18.5	9.2	9.0	0.3	7.0	1.7	11.7	5.5	10.8	28.3	4.8	12.0
15.5	110.8	231.0	84.1	108.4	2.9	58.8	194.5	175.9	393.0	14.3	122.0	114.8	109.9	85.8	20.1	180.2	92.5	245.0	33.4
89.6	88.5	134.5	121.5	98.7	52.2	53.5	133.1	75.3	74.2	74.3	76.9	107.8	66.8	116.0	97.3	100.8	19.4	87.1	70.2
82.3	83.8	81.4	81.4	76.9	82.7	80.7	82.5	81.0	81.4	82.3	79.4	80.5	77.8	83.8	82.7	83.7	73.8	80.7	..
3.3	3.9	4.1	4.1	6.6	2.8	4.9	4.1	3.9	4.1	3.2	6.8	4.0	6.8	3.5	3.1	4.2	23.6	5.1	..
7.5	10.5	10.6	10.0	8.0	10.2	7.1	8.8	8.0	9.2	9.2	6.5	10.1	5.9	8.1	9.1	11.6	7.7	8.4	..
29.1	27.8	26.2	20.3	15.4	33.8	34.2	26.0	56.8	29.3	39.0	12.4	18.4	13.6	22.9	29.7	31.0	7.9	28.3	25.9
6.4	7.0	9.8	13.5	8.2	..	15.4	12.9	5.5	6.0	6.3	9.8	13.7	..	11.5	5.3	6.7	15.9	11.4	10.2
25.0	28.0	28.0	33.0	27.0	35.0	32.0	33.0	26.0	27.0	25.0	31.0	38.0	33.0	31.0	23.0	26.7	45.0	34.0	30.7
x	60.8	x	51.3	37.2	x	55.8	x	48.9	47.1	x	35.5	38.2	..	31.8	x	x	..	41.7	..
8.4	9.9	9.6	9.8	7.2	2.6	4.4	7.7	4.5	4.7	4.6	17.7	7.6	16.3	9.2	6.4	4.5	10.0	4.8	6.6
74.6	69.3	78.2	64.9	60.0	84.6	72.5	62.6	69.1	77.9	79.1	63.9	77.5	68.7	71.3	78.3	86.3	53.0	76.0	68.7
4.9	3.5	2.4	12.6	5.3	6.3	6.4	4.5	1.3	3.0	3.5	18.0	12.1	5.1	5.5	2.1	3.7	34.0	1.3	6.1
77.6	65.3	83.9	56.2	75.4	60.0	62.9	48.2	62.3	70.7	88.3	50.1	25.2	84.7	45.0	82.9	84.5	26.1	65.1	67.5
6.1	6.3	5.3	4.2	6.1	8.0	4.4	5.1	3.6	5.0	6.6	6.4	5.9	4.7	4.7	6.7	6.5	3.7	6.1	5.8
0.39	0.47	0.36	0.16	0.53	0.20	0.89	0.81	0.89	..	0.21	..	0.32	1.03	0.39	..	0.52	0.30
157	171	126	35	235	62	633	334	631	..	37	..	86	437	220	..	209	63

4) Taux de chômage standardisés; MEX, ISL, TUR: définitions courantes.

5) Population active civile dans l'agriculture, la sylviculture et la pêche.

6) Enseignement secondaire ou supérieur; OCDE: moyenne des taux.

7) Dépenses publiques et privées pour les établissements d'enseignement; OCDE: moyenne des taux.

8) Aide publique au développement des pays Membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE.

II.A: LISTE D'ACCORDS MULTILATÉRAUX (MONDIAUX)

Y = en vigueur S = signé R = ratifié D = dénoncé

		CAN	MEX	USA		
1946	Washington	Conv. - Réglementation de la chasse à la baleine	Y	D	R	R
1956	Washington	Protocole	Y	D	R	R
1949	Genève	Conv. - Circulation routière	Y	R		R
1957	Bruxelles	Conv. - Limitation de la responsabilité des propriétaires de navires de mer	Y	S		
1979	Bruxelles	Protocole	Y			
1958	Genève	Conv. - Pêche et conservation des ressources biologiques de la haute mer	Y	S	R	R
1959	Washington	Traité - Antarctique	Y	R		R
1991	Madrid	Protocole au traité Antarctique (protection de l'environnement)	Y	R		R
1960	Genève	Conv. - Protection des travailleurs contre les radiations ionisantes (OIT 115)	Y		R	
1962	Bruxelles	Conv. - Responsabilité des exploitants de navires nucléaires				
1963	Vienne	Conv. - Responsabilité civile en matière de dommage nucléaire	Y		R	
1988	Vienne	Protocole commun relatif à l'application des Conventions de Vienne et de Paris	Y			
1997	Vienne	Protocole portant modification de la convention de Vienne	Y			
1963	Moscou	Traité - Interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau	Y	R	R	R
1964	Copenhague	Conv. - Conseil international pour l'exploration de la mer	Y	R		R
1970	Copenhague	Protocole	Y	R		R
1969	Bruxelles	Conv. - Intervention en haute mer en cas d'accident entraînant ou pouvant entraîner une pollution par les hydrocarbures (INTERVENTION)	Y		R	R
1973	Londres	Protocole (substances autres que les hydrocarbures)	Y		R	R
1969	Bruxelles	Conv. - Responsabilité civile pour les dommages dus à la poll. par les hydrocarbures (CLC)	Y	D	D	S
1976	Londres	Protocole	Y	R		R
1992	Londres	Protocole	Y	R		R
1970	Berne	Conv. - Transport des marchandises par chemins de fer (CIM)	Y			
1971	Bruxelles	Conv. - Fonds international d'indemnisation pour les dommages dus à la poll. par les hydrocarbures (FUND)	Y	D	D	S
1976	Londres	Protocole	Y	R		R
1992	Londres	Protocole (remplace la Convention de 1971)	Y	R		R
2000	Londres	Amendement au protocole (limites des compensations)	Y	R		R
2003	Londres	Protocole (fonds supplémentaire)				
1971	Bruxelles	Conv. - Responsabilité civile dans le domaine du transport maritime de matières nucléaires	Y			
1971	Londres, Moscou, Washington	Traité. - Interdisant de placer des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive sur le fond des mers et des océans, ainsi que dans leur sous-sol	Y	R	R	R
1971	Ramsar	Conv. - Zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau	Y	R	R	R
1982	Paris	Protocole	Y	R	R	R
1987	Regina	Amendement de Regina	Y	R		R
1971	Genève	Conv. - Protection contre les risques d'intoxication dus au benzène (OIT 136)	Y			

OCDE EPE / DEUXIÈME CYCLE

Y = en vigueur S = signé R = ratifié D = dénoncé

JPN	KOR	AUS	NZL	AUT	BEL	CZE	DNK	FIN	FRA	DEU	GRC	HUN	ISL	IRL	ITA	LUX	NLD	NOR	POL	PRT	SVK	ESP	SWE	CHE	TUR	UKD	UE	
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	S	R	R	
D	D			D	D	D	D	D	D		R		S		D	D	R	R		R	D	R		R	D	R	D	
	R			R			S		S						R			R	R		R	R		R	D		D	
	R	S		R		R	R	R			S	S			R			R		R		R		R	R		R	
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R		R		R	R	R		R	R	R	R	R	R	R	
R	R	R	R	S	R	R	S	R	R	R	R	R	S		R		R	R	R		S	R	R	R	S	R	R	
R				R	R	R	R	R	R	R	R	R			R		R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	
S				S			S		S		S		S		R		R		R		R							
				R			R		R						R		R		R	S							S	
				S	R	R	S	R	R	R	R				R		R	R	R	S	R	S	R	S	R	S	S	
				S					S		S		S		S				S									
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	S	R	R	R	R	R	R
				R		R	R	R	R	R		R	R				R	R	R	R		R	R		R		R	
				R		R	R	R	R	R		R	R				R	R	R	R		R	R		R		R	
R	S	R	R		R		R	R	R	R	S		R	R	R		R	R	R	R		R	R	R		R	R	
				R	S		R		R	R	R	R		R	R		R	R	R	R		R	R	R		R	R	
D	D	D	D		D		D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	
R	R	R			R		R	R	R	R	R	R	R	D	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	
R	R	R	R		R		R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	
				R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	
D	D	D	D		R		D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	
R		R	R		R		R	R	R	R	R	R	R	D	R		R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	D	
R	R	R	R		R		R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	
R	R	R	R		R		R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	
R		R			R		R	R	R	R			R	R		R	R		R	R		R	R	R				
				R		R	R	R	R				R	R	R		S		R	R							S	
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	
R	R	R	R	R	R		R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R				R	R	R	R	
				R		R	R	R	R	R	R		R				R	R		R							R	

II.A: LISTE D'ACCORDS MULTILATÉRAUX (MONDIAUX) (suite)

Y = en vigueur S = signé R = ratifié D = dénoncé

		CAN	MEX	USA
1972	Londres, Mexico, Moscou, Washington	Conv. - Prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion de déchets (LC)		Y R R R
1996	Londres	Protocole à la Conv. - Prévention de la poll. des mers résultant de l'immersion de déchets		R S
1972	Genève	Conv. - Protection des obtentions végétales (révisée)		Y R R R
1978	Genève	Modification		Y R R R
1991	Genève	Modification		Y R
1972	Genève	Conv. - Sécurité des conteneurs (CSC)		Y R R R
1972	Londres, Moscou, Washington	Conv. - Responsabilité internationale pour les dommages causés par les objets spatiaux		Y R R R
1972	Paris	Conv. - Protection du patrimoine mondial, culturel et naturel		Y R R R
1973	Washington	Conv. - Commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)		Y R R R
1974	Genève	Conv. - Prévention et contrôle des risques professionnels causés par les substances et agents cancérigènes (OIT 139)		Y
1976	Londres	Conv. - Limitation de la responsabilité en matière de créances maritimes (LLMC)		Y R
1996	Londres	Amendement à la convention		Y S
1977	Genève	Conv. - Protection des travailleurs contre les risques professionnels dus à la pollution de l'air, au bruit et aux vibrations (OIT 148)		Y
1978	Londres	Protocole - Prévention de la pollution par les navires (MARPOL PROT)		Y R R R
1978	Londres	Annexe III		Y R R
1978	Londres	Annexe IV		Y
1978	Londres	Annexe V		Y R R
1997	Londres	Annexe VI		Y S
1979	Bonn	Conv. - Conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage		Y
1991	Londres	Accord - Conservation des chauves-souris en Europe		Y
1992	New York	Accord - Préservation des petits cétacés de la mer Baltique et de la mer du Nord		Y
1996	Monaco	Accord - Préservation des cétacés de la mer Noire, de la mer Méditerranée et de la zone Atlantique contiguë		Y
1996	La Haye	Accord - Conservation des oiseaux d'eau migrateurs africains et eurasiens		Y
2001	Canberra	Accord - Mesures de conservation pour les albatros et pétrels		Y
1982	Montego Bay	Conv. - Droit de la mer		Y R R
1994	New York	Accord - relatif à la mise en oeuvre de la partie XI de la convention		Y R R S
1995	New York	Accord - Aux fins des dispositions de la convention sur la conservation et la gestion des stocks chevauchants et de poissons grands migrateurs		Y R R
1983	Genève	Accord - Bois tropicaux		Y R R
1994	New York	Accord révisé - Bois tropicaux		Y R R R
1985	Vienne	Conv. - Protection de la couche d'ozone		Y R R R
1987	Montréal	Protocole (substances qui appauvrissent la couche d'ozone)		Y R R R
1990	Londres	Amendement au protocole		Y R R R
1992	Copenhague	Amendement au protocole		Y R R R

II.A: LISTE D'ACCORDS MULTILATÉRAUX (MONDIAUX) (suite)

Y = en vigueur S = signé R = ratifié D = dénoncé

		CAN	MEX	USA
1997	Montréal	Amendement au protocole		Y R R
1999	Pékin	Amendement au protocole		Y R R
1986	Vienne	Conv. - Notification rapide d'un accident nucléaire		Y R R R
1986	Vienne	Conv. - Assistance en cas d'accident nucléaire ou de situation d'urgence radiologique		Y R R R
1989	Bâle	Conv. - Contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et leur élimination		Y R R S
1995	Genève	Amendement		
1999	Bâle	Prot. - Responsabilité et indemnisation en cas de dommages		
1989	Londres	Conv. - Assistance		Y R R R
1990	Genève	Accord - Sécurité de l'utilisation des produits chimiques dans le cadre professionnel (OIT 170)		Y R
1990	Londres	Conv. - Préparation, lutte et coopération en matière de pollution par les hydrocarbures (OPRC)		Y R R R
2000	Londres	Protocole - Pollution due au transport de substances dangereuses et nocives (OPRC-HNS)		
1992	Rio de Janeiro	Conv. - Diversité biologique		Y R R S
2000	Montréal	Prot. - prévention des risques biotechnologiques (Cartagena)		Y S R
1992	New York	Conv. - Convention-cadre sur les changements climatiques		Y R R R
1997	Kyoto	Protocole		Y R R S
1993	Paris	Conv. - Interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction		Y R R R
1993	Genève	Conv. - Prévention des accidents industriels majeurs (OIT 174)		Y
1993		Accord - Favoriser le respect par les navires de pêche en haute mer des mesures internationales de conservation et de gestion		Y R R R
1994	Vienne	Conv. - Sûreté nucléaire		Y R R R
1994	Paris	Conv. - Sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique		Y R R R
1996	Londres	Conv. - Responsabilité et indemnisations pour les dommages dus au transport par mer de substances dangereuses et nocives (HNS)		S
1997	Vienne	Conv. - Indemnisation complémentaire pour les dommages nucléaires		S
1997	Vienne	Conv. - Convention commune sur la sûreté de la gestion des combustibles irradiés et des		Y R R
1997	New York	Conv. - Loi sur les utilisations autres que pour la navigation des cours d'eau internationaux		
1998	Rotterdam	Conv. - Procédure de consentement préalable applicable aux produits chimiques et pesticides dangereux (PIC)		Y R R S
2001	Londres	Conv. - Responsabilité civile pour les dommages dus aux déversements de pétrole des pétroliers		
2001	Londres	Conv. - Contrôle des systèmes antisalissure nuisibles sur les navires		S
2001	Stockholm	Conv. - Polluants organiques persistants		Y R R S

Source: UICN; OCDE.

OCDE EPE / DEUXIÈME CYCLE

Y = en vigueur S = signé R = ratifié D = dénoncé

JPN	KOR	AUS	NZL	AUT	BEL	CZE	DNK	FIN	FRA	DEU	GRC	HUN	ISL	IRL	ITA	LUX	NLD	NOR	POL	PRT	SVK	ESP	SWE	CHE	TUR	UKD	UE	
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	
R	R	R	R	R	R	R	S	R	R	R	R	R	S	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	
			R	R	R	R	R	R	R		R					R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	
							S	S	S		S				S								S	S		S		
	R	R		R			R	S	R	R	R	R		R	R	R	R	S					R	R	R	R	R	
	R													R			R	R					R					
R	R	R	R				R	R	R	R	R	R		R	R	R	R	R	R	R			R	R	R	R	R	
			R				S	S	S	S	R					R		R	R			R	R					
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	
R	R		R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	S	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	
R	R	S	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	
				R												R							R					
R	R	R															R						R				R	
R	R	R		R	R	R	R	R	R	R	R	R	S	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	
							S	S		S						S	S					S				S		
	S					S										S												
R	R	R		R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	
								R	S		R					S	R	R					R					
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	S	R	R
										R					S	R							R	S				
R		S					R	S		R					R		R	R				R	R					
R	S	R	R	R	R	R	R	R	R	R	S	R	S	S	R	R	R	S	R	R	R	R	R	R	S	R	R	

II.B: LISTE D'ACCORDS MULTILATÉRAUX (RÉGIONAUX)

		CAN	MEX	USA
1933	Londres	Conv. - Conservation de la faune et de la flore à l'état naturel	Y	
1940	Washington	Conv. - Protection de la flore, de la faune et des beautés panoramiques naturelles des pays de l'Amérique	Y	R R
1958	Dublin	Modification	Y	
1960	Londres	Modification	Y	
1961	Copenhague	Modification	Y	
1962	Hambourg	Modification	Y	
1963	Londres	Modification	Y	
1950	Bruxelles	Accord - Consultations préalables à l'installation à proximité des frontières de dépôts permanents de substances explosives	Y	
1950	Paris	Conv. - Protection des oiseaux	Y	
1956	Rome	Accord - Protection des végétaux dans la région de l'Asie et du Pacifique	Y	
1957	Genève	Accord - Transport international des marchandises dangereuses par route (ADR)	Y	
1975	New York	Protocole	Y	
1958	Genève	Accord - Adoption de conditions uniformes d'homologation et reconnaissance réciproque de l'homologation des équipements et pièces des véhicules	Y	
1960	Paris	Conv. - Responsabilité civile dans le domaine de l'énergie nucléaire	Y	
1963	Bruxelles	Conv. complémentaire	Y	
1964	Paris	Protocole additionnel à la convention	Y	
1964	Paris	Protocole additionnel à la convention complémentaire	Y	
1982	Bruxelles	Protocole portant modification de la convention	Y	
1982	Bruxelles	Protocole portant modification de la convention complémentaire	Y	
1988	Vienne	Protocole commun relatif à l'application des Conventions de Vienne et de Paris	Y	
1962	Stockholm	Accord - Protection du saumon dans la mer Baltique	Y	
1972	Stockholm	Protocole	Y	
1991	Bruxelles	Protocole	Y	
1964	Bruxelles	Accord - Mesures convenues pour la conservation de la faune et de la flore de l'Antarctique	Y	R
1964	Londres	Conv. - Pêche	Y	
1966	Rio de Janeiro	Conv. - Convention internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (ICCAT)	Y	R R R
1967	Londres	Conv. - Exercice de la pêche dans l'Atlantique Nord	Y	S S
1968	Strasbourg	Accord - Limit. de l'emploi de certains détergents dans les produits de lavage et de nettoyage	Y	
1983	Strasbourg	Protocole	Y	
1968	Paris	Conv. - Protection des animaux en transport international	Y	
1979	Strasbourg	Protocole	Y	
1969	Londres	Conv. - Protection du patrimoine archéologique	Y	
1969	Rome	Conv. - Conservation des ressources biologiques de l'Atlantique du Sud-Est	Y	
1972	Londres	Conv. - Protection des phoques de l'Antarctique	Y	R R
1973	Oslo	Accord - Protection des ours blancs	Y	R R
1973	Gdansk	Conv. - Pêche et conservation des ressources vivantes dans la mer Baltique et les Belts	Y	
1982	Varsovie	Amendements	Y	

II.B: LISTE D'ACCORDS MULTILATÉRAUX (RÉGIONAUX) (suite)

		CAN	MEX	USA
1974	Stockholm	Conv. - Protection de l'environnement nordique	Y	
1992	Helsinki	Conv. - Protection du milieu marin dans la zone de la mer Baltique	Y	
1978	Ottawa	Conv. - Future coopération multilatérale dans les pêches de l'Atlantique du Nord-Ouest (NAFO)	Y	R
1979	Berne	Conv. - Conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe	Y	
1979	Lima	Conv. - Conservation et gestion du Vicuña	Y	
1979	Genève	Conv. - Pollution atmosphérique transfrontière à longue distance (CLRTAP)	Y	R
1984	Genève	Protocole (financement du programme EMEP)	Y	R
1985	Helsinki	Protocole (réduction des émissions de soufre ou de leurs flux transfrontières d'au moins 30 %)	Y	R
1988	Sofia	Protocole (lutte contre les émissions d'oxydes d'azote ou de leurs flux transfrontières)	Y	R
1991	Genève	Protocole (lutte contre les émissions des composés organiques volatils ou de leurs flux transfrontières)	Y	S
1994	Oslo	Protocole (nouvelle réduction des émissions de soufre)	Y	R
1998	Aarhus	Protocole (métaux lourds)	Y	R
1998	Aarhus	Protocole (polluants organiques persistants)	Y	R
1999	Göteborg	Protocole (réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique)	Y	S
1979	Honiara	Conv. - Agence arbitrale des pêches du Pacifique Sud	Y	
1980	Madrid	Conv. - Coopération transfrontalière des collectivités ou autorités territoriales	Y	
1995	Strasbourg	Protocole additionnel	Y	
1998	Strasbourg	Deuxième protocole	Y	
1980	Canberra	Conv. - Conservation de la faune et flore marines de l'Antarctique	Y	R
1980	Berne	Conv. - Transport international des marchandises dangereuses par train (COTIF)	Y	
1980	Londres	Conv. - Future coopération multilatérale dans les pêches de l'Atlantique du Nord-Est	Y	
1982	Paris	Memorandum d'entente sur le contrôle par l'État du port	Y	R
1982	Reykjavik	Conv. - Conservation du saumon dans l'Atlantique Nord	Y	R
1983	Bonn	Accord - Coop. contre la poll. mer du Nord par les hydrocarbures et autres subst. dangereuses	Y	
1989	Bonn	Amendement	Y	
1985	Nairobi	Conv. - Protection, gestion et mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la région de l'Afrique orientale	Y	
1985	Nairobi	Protocole (zones protégées et faunes et flore sauvages dans la région de l'Afrique orientale)	Y	
1985	Nairobi	Protocole (coopération en matière de lutte contre la pollution des mers en cas de situation critique)	Y	
1988		Accord - Conservation des zones humides et de leurs oiseaux migrateurs		R
1989	Stockholm	Accord - Coopération transfrontière pour prévenir et limiter, en cas d'accident, les conséquences dangereuses pour la santé, la propriété et l'environnement	Y	
1989		Accord - Coopération pour la protection environnementale		
1989	Genève	Conv. - Resp. civile pour dommages causés au cours du transp. de march. dangereuses par route, rail ou bateaux de navig. intérieure (CRTD)		
1989	Wellington	Conv. - Interdiction de la pêche au filet maillant dérivant de grande dim. dans le Pacifique Sud	Y	R
1990	Nouméa	Protocole	Y	R
1990	Nouméa	Protocole	Y	S

II.B: LISTE D'ACCORDS MULTILATÉRAUX (RÉGIONAUX) (suite)

		CAN MEX USA			
1990	Lisbonne	Accord - Coop. pour la protection des côtes de l'Atlantique du Nord-Est contre la poll.			
1990	Magdeburg	Accord - Commission internationale pour la protection de l'Elbe			
1991	Espoo	Conv. - Évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière	Y	R	S
2001	Sofia	Amendement			
2003	Kiev	Prot. - évaluation stratégique environnementale			
1992	Helsinki	Conv. - Effets transfrontières des accidents industriels	Y	S	S
2003	Kiev	Prot. - Responsabilité civile et indemnisation en cas de dommages causés par les effets transfrontières d'accidents industriels sur les eaux transfrontières			
1992	Nuuk	Accord - Coopération en matière de recherche, conservation et gestion des mammifères marins de l'Atlantique Nord	Y		
1992	Helsinki	Conv. - Protection et utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux	Y		
1999	Londres	Prot. - l'eau et la santé	Y		
2003	Kiev	Prot. - Responsabilité civile et indemnisation en cas de dommages causés par les effets transfrontières d'accidents industriels sur les eaux transfrontières			
1992	La Valette	Conv. européenne- Protection du patrimoine archéologique (révisée)	Y		
1992	Vienne	Accord - Prévision, prévention et atténuation des désastres naturels et technologiques			
1992	Moscou	Conv. - Conservation des ressources d'anadromes (océan Pacifique Nord)	Y	R	R
1993	Lugano	Conv. - Responsabilité civile des dommages résultant d'activités dang. pour l'environnement			
1993		Accord nord américain de coopération dans le domaine de l'environnement	Y	R	R R
1993	Copenhague	Accord - Coopération concernant la prévention de la pollution marine par les hydrocarbures et autres produits chimiques dangereux	Y		
1993	Rome	Accord - Création d'une commission du thon de l'Océan Indien	Y		
1994	Lisbonne	Traité - Charte sur l'énergie	Y		
1994	Lisbonne	Protocole (efficacité énergétique et les aspects environnementaux connexes)	Y		
1994	Washington	Conv. - Conservation et gestion des ressources en Lieu Jaune dans la mer de Béring			S
1995	Port Moresby	Conv. - Convention régionale sur les déchets dang. et radioactifs (Convention de Waigani)	Y		
1996	Wroclaw	Accord - Commission internationale pour la protection de l'Oder contre la pollution			
1998	Aarhus	Conv. - Accès à l'information sur l'environnement et la participation du public à la prise de décision en matière d'environnement	Y		
2003	Kiev	Prot. - Registres des rejets et transferts de polluants (PRTR)			
1998	Strasbourg	Conv. - Protection de l'environnement par le droit pénal			
2000	Florence	Conv. - Convention européenne du paysage	Y		
2000	Genève	Accord - Transport international des marchandises dangereuses par eaux intérieures (ADN)			
2003	Kiev	Conv. - Convention-cadre sur la protection et le développement durable des Carpathes	Y		

Source: UICN; OCDE.

OCDE EPE / DEUXIÈME CYCLE

JPN	KOR	AUS	NZL	AUT	BEL	CZE	DNK	FIN	FRA	DEU	GR	HUN	ISL	IRL	ITA	LUX	NLD	NOR	POL	PRT	SVK	ESP	SWE	CHE	TUR	UK	DEU			
									R												R	S					R			
							R			R																		R		
			R	R	R	R	R	R	R	R	R	S	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R		
									R							R		R						R				R		
S			S	R	S	R	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	R			S	S		
			R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	S	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R		
			S	S		S	S			S	R					S	S	S	S				S				S			
													S				S											S		
																												S		
			R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R			R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	S	R	
			R	R	S	R	R	S	S	S	R	S	S	S	R	S	S	R	S	R	S	S	S	S	S	S	S	S		
			S	S		S	S			S	R					S	S	S	S				S				S			
				S	R	R	R	R	R	S	R			R	S	S	S	R	R	R	R	R	S	R	R	R	R	R		
			S							S					R						S	S						S		
R																												R		
							S			S	S	S	S	S	S							S						S		
																												R		
							R	R																				R		
R	R	R																										R	R	
R		S		R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	S	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	
R		S		R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	S	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	
S	S																						S						S	
			R	R																									S	
							R			S													S						S	
			R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	S	S	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	
			R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	S	S	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	
			S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	R	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	R	S
			S	S		S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S							S						S	
			R	R	R	R	R		S					R	R	S		R	R	R	R	R	S	S	S	R	S	S	R	S
			R		S		S	S	R					S	S	R							S						R	S
			R							R												S							R	S

Référence III

ABRÉVIATIONS

AC	Application conjointe (mécanisme du Protocole de Kyoto)
APD	Aide publique au développement
ATEP	Approvisionnements totaux en énergie primaire
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CEE-ONU	Commission économique pour l'Europe des Nations Unies
CFC	Chlorofluorocarbones
CFT	Consommation finale totale
CNUED	Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement
COV	Composés organiques volatils
DANIDA	Agence danoise pour le développement international
DANVA	Association danoise des ressources en eau et des eaux usées
DBO	Demande biochimique en oxygène
DSFI	Indice danois relatif à la faune des cours d'eau
EIE	Étude d'impact sur l'environnement
EMAS	Système européen de gestion environnementale et d'audit
EMEP	Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe
EPA	Agence pour la protection de l'environnement
ha	hectare
HAP	Hydrocarbure aromatique polycyclique
MDP	Mécanisme pour un développement propre (Protocole de Kyoto)
MoE	Ministère de l'Environnement
Mtep	Million de tonnes d'équivalent pétrole
NERI	Institut national de recherche environnementale
NOVANA	Programme national de surveillance et d'évaluation pour les milieux aquatique et terrestre
OMI	Organisation maritime internationale
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
PAC	Politique agricole commune de l'UE

PAP	Plan d'action sur les pesticides
PATLD	Convention des Nations Unies sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance
PCB	Polychlorobiphényles
PEN	Plafond d'émission national (Directive européenne)
PIB	Produit intérieur brut
PM	Particules
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
POP	Polluants organiques persistants
PPP	Parités de pouvoir d'achat
PRIP	Prévention et réduction intégrées de la pollution
PSEA	Programme de surveillance et d'évaluation de l'Arctique
PVC	Chlorure de polyvinyle
QSAR	Relation quantitative structure-activité
REACH	Directive de l'UE concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances
SACO	Substances appauvrissant la couche d'ozone
TPS	Total des particules en suspension
VMP (I, II, III)	Plans d'action du Danemark pour le milieu aquatique

Référence IV

CONTEXTE PHYSIQUE

Le Danemark occupe 43 000 km², répartis sur la *péninsule du Jylland* et un *archipel de 406 îles*, dont 81 sont habitées. Les plus grandes sont les îles de Sjælland, Fionie, Lolland, Falster et Bornholm. Le Danemark est bordé par la mer du Nord et la mer des Wadden à l'ouest, et par la mer Baltique à l'est. Il est séparé de la Suède par le Kattegat et le détroit d'Øresund, et de la Norvège par le Skagerrak. Son unique frontière terrestre, longue de 68 kilomètres, le sépare de l'Allemagne au sud. Le Danemark possède deux territoires extérieurs, le Groenland à l'est du Canada, qui constitue la plus grande île du monde (341 700 km²), et les Féroé, un groupe de 18 îles situé dans l'océan Atlantique nord entre l'Écosse et l'Islande.

La moraine des deux dernières glaciations a façonné le *paysage* danois en plaines et en collines de faible altitude. Le point culminant n'est qu'à 175 mètres au dessus du niveau de la mer. Le paysage est dominé par les terres agricoles, qui couvrent une proportion beaucoup plus grande (62 %) du territoire que dans les autres pays de l'OCDE. Les habitats de milieux ouverts tels que prés, prairies sèches à graminées, dunes, prés côtiers, landes, marais et lacs couvrent 10 % du territoire national. Les forêts, qui ont été créées sur d'anciennes terres arables, représentent 13 % du Danemark.

Le climat du Danemark est frais et tempéré, modéré par la dérive nord-Atlantique. La moyenne annuelle des précipitations est de 715 mm. Bien que le Danemark possède d'abondantes *ressources en eau*, la plupart de ses cours d'eau sont des ruisseaux. Le cours d'eau le plus important, le Gudenaa, dans le Jylland, est long de 148 kilomètres. On compte plusieurs centaines de lacs au Danemark, le plus grand étant le lac Arre, d'une superficie de 41 km². Des lagunes se sont formées derrière les dunes côtières dans l'ouest du Jylland. Le substratum, essentiellement sédimentaire, recèle des ressources aquifères considérables.

Le Danemark est un *exportateur net de produits alimentaires et d'énergie* et sa balance des paiements affiche un excédent confortable. Outre le pétrole et le gaz naturel, les ressources du pays sont le poisson, le sel, le calcaire, la craie et le gravier. La vitesse moyenne du vent est de 7 à 8 mètres par seconde, ce qui permet la production d'*énergie éolienne*.

Référence V**SITES INTERNET SUR L'ENVIRONNEMENT****Site Internet****Institution hôte*****Gouvernement***www.denmark.dk

Site Internet officiel du Danemark

www.mim.dk

Ministère de l'Environnement

www.mst.dk

Agence danoise pour la protection de l'environnement

www.skovognatur.dk

Agence nationale des forêts et de la nature

www.trm.dk

Ministère des Transports et de l'Énergie

www.ens.dk

Agence danoise de l'énergie

www.fvm.dk

Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche

www.dfu.dtu.dk

Institut danois de recherche sur la pêche

www.oem.dk

Ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Commerce

www.fm.dk

Ministère des Finances

www.skm.dk

Ministère des Impôts

www.um.dk

Ministère des Affaires étrangères

www.danidadevforum.um.dk

Agence danoise pour le développement international (DANIDA)

www.dst.dk

Statistiques Danemark

www.ft.dk

Parlement danois

www.dmu.dk

Institut national de recherche environnementale (NERI)

Autreswww.sum.uio.no/susnordic/denmark/

SusNordic Gateway, Gouvernance pour le développement durable de la région nordique

TABLE DES MATIÈRES

1. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	15
1. Gestion de l'environnement	16
Renforcer la mise en œuvre des politiques environnementales.....	16
Air.....	18
Eau.....	20
Nature et biodiversité	22
2. Vers un développement durable	25
Intégration des préoccupations environnementales dans les décisions économiques.....	25
Intégration des décisions environnementales et sociales	26
3. Coopération internationale	28

Partie I

GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

2. AIR	31
Recommandations.....	32
Conclusions	32
1. Objectifs des politiques	34
2. Tendances de la qualité de l'air	35
3. Lutte contre les émissions atmosphériques	38
4. Intégration des objectifs de gestion de l'air dans la politique énergétique	43
5. Intégration des objectifs de gestion de l'air dans la politique des transports.....	44
6. Pollution atmosphérique transfrontière	49
Sources principales	52
3. EAU	55
Recommandations.....	56
Conclusions	56
1. Objectifs des politiques	58
2. Gestion de la qualité.....	60
2.1 Évolution de la qualité.....	60

2.2	Sources ponctuelles de pollution	64
2.3	Pollution d'origine agricole	72
3.	Gestion des ressources	84
3.1	Évaluation des ressources	84
3.2	Vers une gestion par bassin versant	85
	Sources principales	90
4.	GESTION DE LA NATURE ET DE LA BIODIVERSITÉ	93
	Recommandations.....	94
	Conclusions	94
1.	Objectifs de la politique de conservation de la nature.....	96
2.	Habitats, écosystèmes, faune et flore	97
2.1	État et pressions	97
2.2	Protection des habitats et des écosystèmes.....	100
2.3	Protection de la faune et de la flore	107
3.	Mesures des pouvoirs publics pour protéger la nature et la biodiversité	110
3.1	Cadre juridique et institutionnel	110
3.2	Aménagement du territoire.....	111
3.3	Politiques dans les domaines de l'agriculture, de la sylviculture et de l'aquaculture	115
3.4	Financements et dépenses.....	119
3.5	Coopération internationale	120
	Sources principales	123

Partie II

DÉVELOPPEMENT DURABLE

5.	INTERFACE ENVIRONNEMENT-ÉCONOMIE	125
	Recommandations.....	126
	Conclusions	127
	Intégration des préoccupations environnementales dans les décisions économiques.....	127
	Renforcer la mise en œuvre des politiques environnementales.....	128
1.	Développement durable.....	129
1.1	Découpler les pressions sur l'environnement de la croissance économique.....	129
1.2	La Stratégie nationale	134
1.3	Le développement durable en action : intégration par le marché.....	137

1.4	Le développement durable en action : intégration sectorielle	145
1.5	Les dépenses environnementales et leur financement	154
2.	Mise en œuvre de la politique de l'environnement	156
2.1	Objectifs	156
2.2	Cadre institutionnel et législatif.....	157
2.3	Réglementation et mise en œuvre.....	160
2.4	Instruments économiques	164
2.5	Autres instruments.....	177
	Sources principales	182
6.	INTERFACE ENVIRONNEMENT-SOCIAL	185
	Recommandations.....	186
	Conclusions	186
1.	Salubrité de l'environnement	190
1.1	Produits chimiques et santé	190
1.2	Pollution de l'air à l'extérieur et à l'intérieur des bâtiments	196
1.3	Bruit.....	197
1.4	Accès à la nature et exercice physique	200
2.	Démocratie environnementale.....	201
2.1	Accès à l'information environnementale.....	201
2.2	Participation du public.....	203
2.3	Accès à la justice	204
3.	Sensibilisation et éducation à l'environnement.....	205
3.1	Sensibilisation.....	205
3.2	Éducation.....	206
4.	Environnement et emploi	206
	Sources principales	209

Partie III

ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX

7.	COOPÉRATION INTERNATIONALE	211
	Recommandations.....	212
	Conclusions	212
1.	Changement climatique.....	215
1.1	Objectifs	215
1.2	Émissions de gaz à effet de serre.....	216
1.3	Mesures prises pour réduire les émissions	219

1.4	Intégration des politiques : énergie, transports et sylviculture	222
1.5	Évaluation globale	224
2.	Milieu marin	224
2.1	Pollution d'origine tellurique	225
2.2	Pollution due aux navires	227
2.3	Mise à la casse des navires	229
3.	Ressources marines	230
3.1	Gestion des activités halieutiques et aquacoles	230
3.2	Protection des écosystèmes marins	235
4.	Coopération bilatérale et régionale	236
4.1	Environnement arctique	237
4.2	Coopération nordique	238
4.3	Mer Baltique	239
4.4	Mer du Nord	240
4.5	Mer des Wadden	240
4.6	Coopération avec l'Europe centrale et orientale	241
5.	Échanges internationaux et environnement	242
5.1	Substances appauvrissant la couche d'ozone	242
5.2	Déchets dangereux	244
5.3	Espèces menacées d'extinction	245
5.4	Produits chimiques	245
6.	Aide	246
6.1	Aide générale au développement	246
6.2	Aide environnementale	247
6.3	Fonds pour l'environnement	248
	Sources principales	251

RÉFÉRENCES

I.A	Données sur l'environnement	256
I.B	Données économiques	258
I.C	Données sociales	260
II.A	Liste d'accords multilatéraux (mondiaux)	262
II.B	Liste d'accords multilatéraux (régionaux)	268
III.	Abréviations	274
IV.	Contexte physique	276
V.	Sites Internet sur l'environnement	277

LISTE DES FIGURES, TABLEAUX ET ENCADRÉS

Figures

Carte du Danemark	14
2.1 Tendances dans la qualité de l'air.....	36
2.2 Émissions atmosphériques	39
2.3 Secteur des transports	45
3.1 Population raccordée à une station publique d'épuration des eaux usées	65
3.2 Utilisation de l'eau douce	69
3.3 Utilisation d'engrais commerciaux	74
3.4 Cheptel.....	75
3.5 Utilisation de pesticides.....	83
4.1 Principales zones protégées.....	101
4.2 Faune et flore.....	109
4.3 Boisement	117
5.1 Prix et taxes des carburants routiers	143
5.2 Intensité et structure énergétiques	149
5.3 Structure du ministère de l'Environnement.....	159
5.4 Production de déchets municipaux.....	172
6.1 Indicateurs sociaux	188
6.2 Prévalence de l'asthme et des allergies	196
7.1 Intensité des émissions de CO ₂	218
7.2 Aide publique au développement	246

Tableaux

2.1 Émissions de polluants atmosphériques	34
2.2 Réduction de la taxe d'immatriculation des voitures	47
2.3 Résultats du Danemark au regard de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance	49
2.4 Dépôts acides.....	50
3.1 Sources de rejets polluants dans les eaux intérieures et côtières.....	58
3.2 Évolution de la qualité de l'eau des cours d'eau	61
3.3 Évolution de la qualité de l'eau de quelques lacs.....	62
3.4 Évolution de la qualité des eaux marines	63

3.5	Évolution des prix de l'eau.....	70
3.6	Prix de l'eau pour les ménages.....	71
3.7	Mesures visant à réduire les rejets d'azote d'origine agricole dans le cadre du VMP II.....	78
3.8	Mesures visant à réduire les rejets d'azote d'origine agricole dans le cadre du VMP III.....	80
4.1	Espaces ouverts protégés.....	101
4.2	Zones protégées.....	102
4.3	Dépenses publiques de protection de la nature.....	119
5.1	Tendances économiques et pressions sur l'environnement.....	132
5.2	Subventions liées à l'environnement.....	138
5.3	Produit des taxes et redevances liées à l'environnement.....	139
5.4	Prix de l'énergie.....	141
5.5	Dépenses et recettes environnementales des comtés, des communes et de l'administration centrale.....	155
5.6	Évaluations environnementales stratégiques des projets de loi.....	159
5.7	Principales lois relatives à l'environnement.....	161
5.8	Mise en application de la législation environnementale.....	164
5.9	Instruments économiques.....	165
6.1	Effets sur la santé de certains facteurs environnementaux.....	191
6.2	Données sur la santé.....	192
6.3	Population exposée au bruit du trafic.....	198
6.4	L'interprétation Nature.....	207
7.1	Émissions de gaz à effet de serre.....	217
7.2	Taux de la taxe sur le CO ₂	220
7.3	Rejets dans la mer Baltique à partir de sources ponctuelles danoises.....	226
7.4	Démantèlement des navires dans le monde.....	230
7.5	Activités halieutiques et aquacoles.....	233
7.6	Quantités de SACO consommées.....	243
I.A	Données sur l'environnement.....	256
I.B	Données économiques.....	258
I.C	Données sociales.....	260
II.A	Liste d'accords multilatéraux (mondiaux).....	262
II.B	Liste d'accords multilatéraux (régionaux).....	268

Encadrés

2.1	Zones à faibles émissions à Copenhague.....	42
2.2	Le vélo à Copenhague.....	48

3.1	Pisciculture et pollution de l'eau	67
3.2	Réglementation de la fertilisation.....	76
3.3	Incitations financières visant à réduire l'utilisation d'azote en agriculture....	79
4.1	Changement climatique et nature	98
4.2	Création de parcs nationaux	103
4.3	Restauration du cours inférieur du Skjern.....	105
4.4	Réforme territoriale et aménagement du territoire	113
4.5	Protection de la nature et agriculture.....	116
5.1	Contexte économique	130
5.2	Énergie éolienne	150
5.3	Des déchets à l'énergie.....	173
5.4	Politique des produits chimiques.....	175
6.1	Contexte social	189
6.2	Stratégie et plan d'action sur l'environnement et la santé.....	193
6.3	L'interprétation Nature	207
7.1	Dialogue « Groenland » sur le climat.....	216
7.2	Recyclage des navires.....	231

Symboles

Les symboles suivants sont utilisés dans les figures et les tableaux :

.. : non disponible

– : nul ou négligeable

. : point décimal

* : tous les pays ne sont pas inclus dans les totaux.

Groupements de pays

OCDE Europe : Tous les pays européens de l'OCDE (Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République slovaque, République tchèque, Royaume-Uni, Suède, Suisse et Turquie).

OCDE : Les pays de l'OCDE Europe plus l'Australie, le Canada, la République de Corée, les États-Unis, le Japon, le Mexique et la Nouvelle-Zélande.

Les regroupements de pays peuvent comprendre des estimations du Secrétariat.

Unité monétaire

Unité monétaire : krone (DKK)

Sur la moyenne de 2006, 7.459 DKK = 1 EUR.

Informations chiffrées

Les informations chiffrées présentées dans ce rapport correspondent à des informations et des données disponibles en juin 2007.

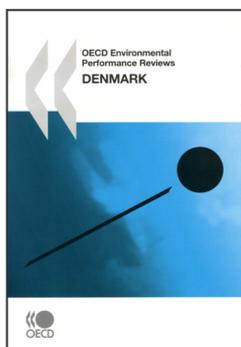
LISTE DES MEMBRES DE L'ÉQUIPE D'EXAMEN

M. Joris Van Mierloo	Expert du pays examinateur : Belgique
Mme Wha-Jin Han	Expert du pays examinateur : Corée
Mme Tone Smith	Expert du pays examinateur : Norvège
M. Christian Avérous	Secrétariat de l'OCDE
M. Gérard Bonnis	Secrétariat de l'OCDE
M. Tsuyoshi Kawakami	Secrétariat de l'OCDE
M. Jean Cinq-Mars	Secrétariat de l'OCDE (Consultant)
M. Michel Potier	Secrétariat de l'OCDE (Consultant)

Carte du Danemark



Source : OCDE, Direction de l'environnement.



Extrait de :
**OECD Environmental Performance Reviews:
Denmark 2007**

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/9789264039582-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2008), « Conclusions et recommandations », dans *OECD Environmental Performance Reviews: Denmark 2007*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264044371-2-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.